

AR VRO

GWIRIONEZ

REVUE D'ETUDES

4

(nouvelle série)

Décembre 1959

(ancienne série n° 21)

AR VRO

Revue trimestrielle

Directeur : Per Denez.

Comité de rédaction : P. Denez, G. Etienne, R. Pennek.

Secrétariat : R. Pennek, 132, rue de Verdun, Brest.

Trésorerie : J. Desbordes, 14, rue Colbert, Concarneau (Fin.)
C. C. P. 1493-79 Nantes

Abonnement : 1.000 francs l'an

Etudiants, militaires : 600 francs

Abonnement (sur beau papier) : 1.500 francs

Le numéro : 250 francs

J'ADHERE AU M. O. B.

Le 7 novembre, le M. O. B. organisait, à Brest, une réunion d'information. Ce fut un succès puisqu'un millier au moins de citoyens brestois vinrent y assister. Mais du message du M. O. B., de la réponse du M. O. B. aux problèmes de l'heure, de son programme, ils ne purent rien entendre : un groupe d'une centaine de perturbateurs, envoyés par la Section Brestoïse du Parti Communiste Français et quelques autres formations, attaquèrent l'un des dirigeants du M. O. B. et menèrent, dans la salle pleine à craquer, un chahut qui fournit au sous-préfet une bonne raison pour clore la réunion et faire évacuer la salle. De semblables attaques se renouvelleront, à Brest et ailleurs. Le M. O. B. a donc besoin de l'aide de tous ceux qui se préoccupent de l'avenir de la Bretagne. De tous ceux qui se sentent Bretons. J'adhère au M. O. B.

★

Je ne dis point que je considère les buts du M. O. B. comme limitatifs. « Nul n'a le droit de poser des limites à la marche d'une nation, » disait P. Pearse. Mais la question n'est pas, aujourd'hui, de savoir si les buts du M. O. B. sont suffisants ou insuffisants. La situation est la suivante : le seul Mouvement politique breton qui existe actuellement se voit violemment et physiquement menacé par le plus agressif et le mieux organisé des partis politiques français en Bretagne. A travers lui, c'est l'idée même d'autonomie bretonne qui est attaquée et l'existence même du Peuple Breton qui est niée. Il faut donc faire face. Et pour faire face, il faut s'unir.

★

Qu'ont crié les perturbateurs de la réunion brestoïse ? « Paix en Algérie » et « Le Facisme ne passera pas » ! Qu'ils me laissent leur dire, ces perturbateurs, que le Mouvement breton est, dans son écrasante majorité, pour la paix en Algérie, par la négociation. Qu'ils me laissent leur rappeler,

N° 4

Décembre 1959

SOMMAIRE

J'adhère au M. O. B., Ar Renner	1
La Protestation de M. de Botherel	5
Chronique Flamande, R. Raes	18
Gael Linn	21
Frañsez Debauvais (suite)	24
Bloavezh Mat, P. D.	36
G. B. Kerverziou, Arzel Even	38
Comment on écrit l'histoire, R. Pennek	44
Skol Blistin, Kerlann	46
On nous écrit	46
Livres, Journaux et Revues	58
Tour d'horizon	60

ces perturbateurs, que, lors du référendum, alors que bien des communistes votaient oui, le M. R. B. diffusait en Bretagne 300.000 tracts, « Ar Vretoned a voto nann ». Qu'ils me laissent leur dire que le Mouvement breton s'opposera toujours à l'établissement à Paris d'une dictature, de quelque couleur qu'elle soit et qu'il travaillera toujours dans le sens de la libéralisation du régime.

★

Mais ces cris, poussés à Brest, sont également un aveu : l'aveu que l'on ne peut réfuter les arguments du Mouvement breton, et que, contre lui, il faut utiliser le mensonge, les menaces et la violence. Pourquoi les adhérents au P. C. F. n'ont-ils pas crié : « Le peuple breton est heureux ; il n'a pas besoin de vous ; il ne veut pas que ça change ; à Brest, en particulier, tout va bien » ? Pourquoi ? Tout simplement parce qu'ils savent que la situation, en Bretagne, est explosive et que la solution, seul le Mouvement breton la détient.

★

Le Mouvement breton lutte pour le bien-être du peuple breton. Il veut que les ouvriers bretons aient du travail dans leur pays. Il veut des usines en Bretagne. Il veut une législation sociale et des services sociaux comparables à ceux d'autres petits pays comme le Danemark ou la Nouvelle-Zélande. Il veut la modernisation de l'agriculture. Il veut que les impôts payés par les Bretons servent à l'amélioration des conditions de vie en Bretagne et non au forage de puits de pétrole au Sahara, à la confection d'une bombe A ou à la mise au point du Mirage IV. Il veut le barrage de la Rance, une centrale thermo-nucléaire, l'électrification des campagnes, l'adduction d'eau dans les fermes, le barrage de Redon. Il veut que la culture bretonne s'épanouisse, que la personnalité bretonne joue son rôle dans le développement de la civilisation. Il veut que les jeunes Bretons n'aillent plus faire deux ans et demi de service en Algérie ni ailleurs, encore moins s'y faire tuer. Et il pense que seuls les Bretons sont qualifiés pour résoudre ces problèmes et capables de les résoudre. Il pense qu'aucun de ces problèmes ne trouvera de solution satisfaisante tant que le problème politique breton n'aura pas été résolu, tant que la Bretagne sera gouvernée de Paris selon un statut semi-

colonial. Le P. C. F. est-il contre ? Les lettres P. C. F. signifiaient-elles « Parti Colonialiste Français » ?

★

Nous nous en voudrions de relever ici les insanités lancées contre le Mouvement breton par l'Humanité-Dimanche. Ce qui nous scandalise le plus, ce n'est pas qu'on put écrire de pareils mensonges — il est des malades partout — mais qu'un directeur de journal put mépriser ses lecteurs au point de les imprimer. Nous préférons reproduire ici ce que l'Humanité imprimait en 1932, à la suite de l'attentat qui détruisit à Rennes le monument symbolisant l'union de la Couronne de Bretagne à la Couronne de France :

« Le Mouvement autonomiste breton doit être défendu. — L'explosion de Rennes qui a détruit le monument symbolisant le rattachement de la Bretagne à la France est un « stupide attentat » pour la presse bourgeoise qui s'efforce de ridiculiser le Mouvement autonomiste breton... Ce Mouvement n'est « stupide » que pour les thuriféraires à tout prix de l'impérialisme français.

« Le peuple breton a sa particularité ethnique indiscutable, sa langue, son passé millénaire. Les luttes héroïques des Irlandais, frères de race des Bretons, contre les conquérants anglais, luttes dont l'importance historique ne cesse de s'accroître, ont eu leur répercussion de ce côté-ci de la Manche. Mais surtout la crise économique, qui a paupérisé la Bretagne, donne une base sérieuse à ce Mouvement. Il y a des journaux, *Breiz Atao*, et surtout *War-Zao*, organe du Parti Révolutionnaire Breton... Fidèle au principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, notre parti défendra les revendications des masses populaires bretonnes, adoptant une position analogue à celle qu'il a prise en Alsace et en Corse. »

★

Il existe, en Grande-Bretagne, un peuple, frère du nôtre, qui lutte, dans les mêmes conditions, contre le même centralisme : le peuple gallois. Le Parti Gallois revendique pour son pays un statut d'Etat au sein du Commonwealth. Il y a, d'autre part, au Pays de Galles, des sections du Parti Communiste Britannique qui d'ailleurs, au contraire de ce qui s'est passé en

Angleterre, ont vu, aux dernières élections, leurs candidats augmenter le nombre de leurs voix. Il sera utile, croyons-nous, de mettre sous les yeux des Bretons communistes la récente déclaration de la Section Galloise du P. C. Britannique : « Le Pays de Galles forme une nation. Il a sa propre histoire, son propre patrimoine, sa propre culture. Aujourd'hui, le Pays de Galles doit faire face à des problèmes particuliers et peut voir s'ouvrir à lui une ère d'expansion qui lui permettra d'ouvrir à son peuple un avenir économique et social assuré. **MAIS SEUL UN PARLEMENT INDEPENDANT** peut lui assurer cet avenir... »

Peuple ? Nation ? Parlement indépendant ? Pourquoi nos frères gallois et pourquoi pas nous ?

★

Tôt ou tard, n'en doutons pas, les communistes bretons devront bien revoir leur position : ils ne pourront comprendre, ni encore moins faire comprendre, que l'on réservât exclusivement le fédéralisme à l'U.R.S.S. ou à la Yougoslavie. En attendant, le Mouvement breton est attaqué. Le M. O. B. est attaqué.

J'adhère au M. O. B.

AR RENER.

Nevez deut er-maez

AR FEST-NOZ

gant

Youenn OLIER

kontadennoù (208 paj.)

War Lafuma 1.200 lur

Boutin 850 lur

P. BODENAN, Verger Saint-Yves, Stang ar C'hoad
KERFEUNTEUN (Finistère) - C.C.P. 212-23 Rennes

Lakaat 60 lur evit ar mizoù-kas

La protestation de M. de Botherel

On a discuté, et l'on discutera encore, de la signification de la révolte chouanne, et des historiens intéressés essaieront longtemps de l'assimiler à une manifestation curieuse et désordonnée de folklore un peu vieillot. Se disputant sur tous les autres, Blancs et Bleus seront d'accord au moins sur un point : enlever à la Chouannerie son caractère national et l'extirper soigneusement du contexte historique breton et de la tradition bretonne, pour n'y voir plus que le soubresaut réactionnaire d'un royalisme attardé.

Après que le Parlement de Bretagne, dépositaire des droits du Peuple Breton, eut été dissous par les forces armées françaises et, notons-le bien, royales, son procureur-général-syndic, comte de Botherel, publia une digne protestation réservant les droits de la Bretagne et déclarant entachées de nullité toutes les modifications qui pourraient être apportées à la constitution du Pays telle qu'elle avait été définie par le traité de 1532.

Nous reproduisons ci-après ce texte d'une importance capitale pour l'histoire bretonne. Ou, plutôt, nous en reproduisons les passages qui importent au point de vue national. Car, on le sait bien, toute situation révolutionnaire comporte de multiples composantes. La révolution russe, par exemple, fut la résultante de l'action des intellectuels et agitateurs bolcheviks et de la révolte paysanne contre la féodalité tsariste — les bolcheviks devant d'ailleurs plus tard écraser les leaders paysans. Plus près de nous, les révolutions yougoslave et chinoise se sont inscrites dans le contexte d'une guerre de libération et ont pu, tout au moins provisoirement, allier communistes et nationalistes. L'établissement d'un régime révolutionnaire dans le Vietnam-Nord ne résulte pas d'un autre processus.

La Bretagne n'a pas fait exception à la règle. Royalistes et catholiques se sont, après 1789, ligués contre la République naissante. Mais il y a, en plus, dans la Chouannerie, un élément qui n'existe nulle part ailleurs, qui n'existe pas en

Vendée, par exemple : c'est l'élément national. Dans sa protestation, le comte de Botherel, représentant loyal de toutes les tendances (ce qui peut-être fut son tort) prend la défense du Trône et de l'Autel ; nous n'avons reproduit, de son document, que les passages qui lui gardent une valeur moderne : ses protestations au nom de la Nation Bretonne.

On conçoit fort bien que, dans une situation révolutionnaire, des personnes, ou des groupes de personnes, d'idées ou d'idéologies absolument différentes, puissent momentanément s'allier : les ennemis de nos ennemis sont nos amis. De telles alliances n'ont d'autre valeur que celle, toute passagère, que leur confèrent les conditions techniques et diplomatiques du combat. Les Royalistes purent se liquer aux Chouans contre la République, et le comte de Botherel prendre la défense du Trône : il n'en reste pas moins que ce Trône fut le premier ennemi de la liberté bretonne, tout aussi implacable que qu'il importe quel autre et que, la royauté de nouveau rétablie, la Bretagne ne devait retrouver ni son Parlement, ni ses lois. Le comte de Botherel prend la défense de l'Autel : mais, la République bien assise, l'Eglise devait bientôt faire sa paix avec elle. Seul l'élément national donne à la protestation du comte de Botherel sa valeur réelle, tout comme il place la lutte des Chouans dans le sens de l'Histoire. C'est à ce titre que nous en publions ici de larges extraits.

PROTESTATIONS

adressées au roi et au public par

M. DE BOTHEREL

Procureur-général-syndic des Etats de Bretagne

AVIS

Malgré mon attachement à la patrie et mon dévouement pour mes concitoyens, peut-être me serais-je condamné au silence, peut-être serais-je parvenu à dévorer dans moi-même le chagrin dont me pénètre la désolation de mon pays, si je

n'avais pas été un homme public ; mais la nation bretonne a confié à ma vigilance la conservation de ses droits les plus précieux, et me taire serait les trahir. Jamais la perfidie n'approchera de mon cœur, jamais aucun motif, aucune considération ne me rendra parjure, et ne me fera trahir l'intérêt du Peuple Breton.

Dans des circonstances difficiles, l'accord unanime des citoyens assura le succès de mes démarches, leur approbation fut ma récompense et leurs applaudissements retentissent encore à mon cœur. Des circonstances plus difficiles renaisent, mon zèle est le même ; mais mes moyens ne sont plus égaux, ce ne sont plus mes concitoyens qui soutiennent mes efforts, une partie égarée est trompée sur ses vrais intérêts et se laisse entraîner aux impressions étrangères des ennemis du bonheur de la Bretagne ; une autre partie bien plus nombreuse, tombée dans un accablement léthargique, ne fait que gémir sur les maux où l'aveuglement et la prévention ont entraîné une province naguère si florissante qui, par ses droits et sa liberté, avait si souvent repoussé loin d'elle l'oppression du despotisme ministériel, et dont l'administration l'avait dégagée d'une grande partie du fardeau sous lequel le pouvoir arbitraire écrasait les autres provinces. Le fruit des perfides manœuvres des ennemis de la prospérité bretonne est de rejeter sur vous un poids énorme d'impositions accablantes : voyez, dans le tableau que je joins ici, la comparaison alarmante de ce que vous payez et de ce que vous payez. Sans doute des gens, qu'un intérêt particulier sollicite uniquement, chercheront à vous abuser et vous diront que je vous trompe : mais qu'ils me réfutent s'ils le peuvent par la voie de l'impression et qu'ils vous mettent à même de découvrir la vérité ; c'est du choc des opinions et par une discussion approfondie qu'on réussit à la connaître, et non par les séductions secrètes et mensongères. Ce sont ces séductions fâcheuses qui ont désuni les Bretons, et qui sont la cause des maux sous lesquels nous gémissons. Que la concorde les efface, que toute discussion particulière cesse devant l'intérêt général. C'est la patrie qui est en péril, sauvons la patrie. Puissé-je être témoin du retour de la paix ! dussé-je périr moi-même victime immolée au bonheur de tous ! Ma devise sera toujours celle de la province dont je défends les droits : *potius mori quam foedari*.

En contractant l'obligation de répondre, j'ai le droit d'exiger qu'on imite ma franchise et qu'on se nomme. Les personnalités me trouveront inébranlable. Ce n'est ni ma cause que je

défends, ni pour moi que je parle : c'est pour ma patrie, c'est pour le peuple breton ; mais je dois prévenir que les raisons, si mes réponses ne parviennent pas, c'est qu'elles auront été interceptées, et qu'on aura redouté de voir la vérité dans tout son jour.

*
**

PROTESTATION ET RECLAMATION

de

M. DE BOTHEREL

Procureur-général-syndic des Etats de Bretagne

...Unie à la France par des traités solennels et jamais conquise, la Bretagne a ressenti cet ébranlement général dont sa constitution particulière devait la garantir. Par son union vivement désirée, sollicitée même par les états généraux de la France, consommée à leur prière et sur leurs représentations, la province de Bretagne donna à la France un poids immense dans la balance de l'Europe, et pour tous ses avantages elle ne se réserva que les droits dont elle jouissait sous ses souverains particuliers, elle stipula qu'elle ne serait assujettie qu'aux impositions qu'elle consentirait ; que nul établissement, nulle loi n'aurait de force dans son étendue, qu'après l'adoption unanime des trois ordres ; que nul changement ne se ferait dans son administration que de son consentement, et que jamais pour aucune cause ses citoyens ne seraient entraînés en justice hors de leur pays, et ces conditions, clauses expresses du contrat, acceptées, garanties, avouées par le monarque, par les états généraux de France, on prétend les annuler et envelopper dans la ruine commune la constitution particulière de la province qui la met à l'abri des entreprises étrangères.

Dans cette circonstance fâcheuse, le citoyen à qui la patrie accorda sa confiance ne doit point s'isoler et se borner à gémir ; son devoir s'étend plus loin : il doit de tous ses efforts résister aux progrès du mal, arrêter, s'il se peut, la ruine de ses concitoyens, les éclairer sur leurs vrais intérêts, et périr, s'il le faut, victime de son dévouement à la patrie, de son amour pour la règle, l'honneur et l'équité.

Cette obligation porte encore plus essentiellement sur le procureur-général-syndic d'une grande province. Nous avons juré de la remplir.

Spécialement chargé par la province de Bretagne, légalement et constitutionnellement assemblée dans ses états, de veiller à ce que la chose publique ne souffrît aucun dommage, nous avons juré de « pourvoir à la conservation des institutions de la province, consignées dans ses anciens contrats, ses franchises et libertés conservées par tous ceux passés avec MM. les commissaires du roi en chaque tenue, à ce qu'il ne soit introduit aucune loi nouvelle qui y soit contraire ; de nous opposer en conséquence à ce qu'il ne soit enregistré dans les cours souveraines de la province aucuns édits qui attaqueraient ses droits ; nous avons juré de nous opposer partout où besoin sera à tout ce qui serait contraire aux droits, franchises et libertés de la province, aux formes usitées, aux droits, prérogatives et conservation des tribunaux chargés d'administrer la justice, à la conservation des propriétés des gens de l'ordre ecclésiastique, de la noblesse et du peuple, enfin à toute levée de deniers non consentie par les états. »

Voilà notre serment civique, celui que nous avons prêté aux états généraux de Bretagne lors de notre entrée à notre ministère, et dont nous ne pouvons être dégagés que par ceux même à qui nous l'avons prêté. Nous le répétons aujourd'hui ce serment et nous jurons (...) de défendre et maintenir de tout notre pouvoir (...) la constitution bretonne, dont la garde nous a été confiée, laquelle a été librement sanctionnée et jurée par le roi et ses augustes prédécesseurs, de deux ans en deux ans, depuis notre union à la couronne ; nous jurons de nous opposer à ce qu'il soit introduit aucune loi nouvelle tant au fait de l'église que de la noblesse et du peuple ; nous jurons de nous opposer autant qu'il sera en nous à toutes les levées de deniers dont on veut le surcharger ; ce serait nous rendre coupables de lèse-nation Bretonne, ce serait nous rendre parjures, trahir notre patrie et manquer à l'honneur, à tout ce qu'il y a de plus sacré, que de céder en ce moment à aucune considération, d'être arrêtés par aucun égard particulier.

Pour remplir l'obligation qui nous était imposée, nous formâmes, en 1788, avec l'acclamation générale de la province, opposition à l'édit désastreux du timbre, à l'établissement d'un impôt territorial qui serait perçu en nature à la cinquième gerbe, nous protestâmes contre les édits du mois de mai qui

tendaient à changer la forme de la justice : et notre résistance, nos efforts furent soutenus par tous les corps de la province.

Les trois ordres, les cours souveraines, les autres tribunaux chargés d'administrer la justice, les municipalités, les corporations, tout se réunit à nous ; et leurs protestations, libres et dégagées de toute suggestion, vinrent se joindre à la nôtre, et l'appuyer. Nous les joindrons ici ces protestations, monument authentique de l'approbation générale ; tous réclamèrent ces mêmes droits, ces mêmes contrats auxquels on veut nous faire déroger, et que le peuple, exempt de tout prestige étranger, reconnaissait alors être sa sauvegarde et son bonheur.

Par quelle fatalité cet heureux accord de tous les membres de la patrie à soutenir l'intérêt commun s'est-il ralenti ? Des émissaires secrets ont égaré les meilleurs esprits, ils ont promis un meilleur ordre de choses, et voilant sous des apparences mensongères des intérêts personnels, ils ont entraîné des hommes qu'ils avaient trompés par leurs promesses (M. de Volney) ; des gens, que depuis on a vu au nombre des députés, sont accourus du sein de la capitale en une province qui leur est absolument étrangère : ils y ont publié des libelles incendiaires ; ils l'ont déchirée par des factions ; ils y ont semé des haines, des préventions, et criminellement empêché le rapprochement des ordres, qui eût certainement opéré une réunion et la satisfaction générale.

Des envoyés de sénéchaussées et de diocèses se sont portés aux états généraux comme députés du peuple breton, et là, infidèles à leurs mandats comme ils l'avaient été à la constitution de leur province, ils n'ont pas rougi de tromper et trahir leurs commettants, ni même de violer leurs serments : ils ont, au nom d'un peuple qui, quelques mois auparavant, réclamait ses libertés (...) cherché à consommer la ruine de nos immunités (...)

Indignés de ces attentats et fidèles à nos serments, nous protestâmes, dès le mois de décembre 1789, contre une assemblée qui, de mandataire se constituant elle-même nationale, s'arrogeait tous les pouvoirs, détruisait tout et ne pouvait faire autorité dans une province qui, se gouvernant par ses propres lois, ne fut jamais soumise à un régime étranger, qui d'ailleurs n'y a point de représentants, et ne peut et ne doit adopter ses établissements qu'après en avoir mûrement délibéré dans l'assemblée des gens des trois états.

Nous la répétons aujourd'hui cette protestation, et n'appartenant par nos fonctions à aucun ordre, mais également à tous,

chargé même par la nature de notre commission, pour un mandat exprès, par notre serment, de n'obéir jamais aux commandements que nous recevions d'un seul ordre contre le vœu des deux autres, mais de veiller aux intérêts de tous, nous déclarons solennellement nous opposer, au nom et pour le bonheur du Peuple Breton, à tous les actes de la soi-disante Assemblée Nationale, comme illégalement constituée, comme contraire à la constitution et aux droits et franchises de la Bretagne, comme tendant à surcharger cette province d'impositions dont les autres parties du royaume voudraient alléger leur fardeau, et nous adhérons formellement à toutes autres protestations contraires aux actes de ladite Assemblée, et nous adoptons toutes les précautions prises et à prendre pour les annuler (...) et conserver à la province des droits qu'aucune autorité ne peut détruire, et dont elle ne pourrait être dépouillée que par l'injustice et la mauvaise foi.

Forts de notre conscience et de la pureté de nos motifs, nous ne balançons pas d'exposer à nos concitoyens les raisons qui nous déterminent à cette démarche et qui nous en prescrivent impérieusement la loi.

Par sa constitution, la Bretagne s'administre elle-même, elle ne supporte de dettes, elle ne connaît d'impôts, elle n'admet de réformes et de changements que ceux qu'elle a consentis. Mais, à cet égard, aucun ordre n'a le droit ni le pouvoir de déterminer rien sans le concours des deux autres, et quand nos députés ont paru et traité à la cour, aux états généraux de France, ce n'a jamais été comme députés de l'un ou l'autre des ordres, toujours ils ont parlé, agi comme députés de tous, devant rendre compte à tous, et ne s'obligeant qu'autant qu'ils seraient approuvés par tous.

Quatre fois la Bretagne a été convoquée par le monarque à ses états généraux, en 1576, en 1588, en 1614 et en 1653. Mais en chacune de ces circonstances, fidèle à ses formes d'administration, ce fut dans ses états constitutionnellement assemblés que la province choisit ses députés, et ce fut comme chargés des pouvoirs de la Bretagne, et non comme députés d'aucun ordre, qu'on les vit agir et qu'ils concoururent aux intérêts généraux. C'est comme tels qu'on les eut vu s'opposer à toute innovation qu'on eut voulu essayer, soit dans l'administration, soit contre les droits de la province ; c'est comme tels aussi que les ont redoutés les ennemis de la chose publique, ces hommes jaloux de la prospérité bretonne, ce ministre surtout qui, dès ses premiers pas dans l'administration, avait annoncé le projet

formel de ruiner les ordres, renverser les grands corps, d'abolir les droits et capitulations des provinces ; et c'est pour y réussir que, substituant à des usages garants de la sûreté publique une représentation partielle, il est parvenu par des séductions, dont lui-même a été la victime, à arracher une renonciation illusoire à des immunités et franchises qui n'étaient point des privilèges, mais des droits, conditions expresses du contrat d'union, et auxquelles, par la raison même qu'elles sont du plus grand intérêt pour la province, la génération présente ne peut renoncer, parce que c'est une substitution perpétuelle établie en faveur des générations à venir, à qui elle assure la liberté d'accepter ou de rejeter ce qui leur paraîtra avantageux ou nuisible à leur pays.

D'alliés que nous sommes, les nouvelles dispositions nous rendraient sujets de la France. Comment quelques hommes épars, pris souvent au gré de la cabale et de l'intrigue par un peuple égaré, pourraient-ils exposer, approfondir, défendre les intérêts d'une province dont ils ne connaîtraient qu'une partie des rapports ? Comment pourraient-ils opposer, quand il le faudrait, cette force de résistance que donnait à ses députés la voix de toute une province, la discussion éclairée, intéressée même de tous les ordres dont l'unanimité d'opinions pouvait seule former l'avis ?

Si le système actuel prédominait, la voix des représentants, lors même qu'on les supposerait incorruptibles et d'accord, serait perdue dans une majorité immense et ne pourrait parvenir à se faire entendre ; et ne voyons-nous pas que sur l'objet le plus intéressant, sur celui d'où dépend la tranquillité publique et la sûreté de toutes les heures, sur une motion que nos malheurs et nos guerres civiles devaient nous faire embrasser avec transport, sur la religion, une minorité considérable, formée de près de la moitié de l'Assemblée, ne recueille pour fruit de ses réclamations qu'injures, outrages et dangers, et nous nous flatterions que 84 députés isolés au milieu de 1.200, peut-être divisés, toujours maîtres de leurs avis supérieurs à leurs ordres, parviendraient ou voudraient parvenir à se faire entendre. Non, sans le droit de vérifier dans les états particuliers les opérations de l'assemblée générale, la province serait forcée de recevoir une loi onéreuse, des impositions accablantes par l'influence trop peu marquée de 84 députés sur une assemblée de douze cents, où l'on compte les voix par tête. Soutenir le contraire, c'est renverser tous les principes, c'est

contrarier la nature même qui, dans un grand empire, diversifie les climats, les productions, les caractères.

D'après ces principes irréfutables, les députés choisis par les sénéchaussées et les diocèses ne peuvent se dire députés de la Bretagne, ils n'ont pas été légalement élus. Mais, quand une élection partielle aurait pu leur donner un caractère auquel rien ne peut suppléer, ils auraient perdu ce caractère en dérogeant à la volonté manifeste de leurs commettants qui leur avaient généralement ordonné de respecter et de soutenir les droits de leur province ; et leurs mandats étant à la mesure de leur pouvoir, ils n'ont pu légitimement faire un sacrifice inutile, injuste, et consentir à des décrets désastreux, dont l'effet inévitable serait la ruine de la province.

En vain prétendrait-on que des adhésions nombreuses ont suppléé au défaut de pouvoirs, et que les témoignages de satisfaction donnés par différentes municipalités ont légalisé la cession de nos droits. Ces adhésions, fruit de la surprise et rédigées dans les communautés par quelques particuliers isolés, ne peuvent énoncer le vœu commun : elles n'expriment qu'une opinion partielle ; et quand elles seraient venues aussi librement qu'en 1788 de toutes les parties de la province, elles ne pourraient encore être regardées comme l'expression d'un assentiment général, parce que, bien différente d'une réclamation, la dérogation à des droits communs exige une délibération commune. Chaque individu peut réclamer les droits qui appartiennent à tous ; mais pour y renoncer, il fallait connaître l'intention commune de tous les ordres, et pour cela les consulter légalement dans l'assemblée générale et ordinaire de la province, et y joindre encore l'avis et le consentement individuel de tous les citoyens. Autrement ces adhésions ne pourront jamais être regardées que comme des surprises faites à la crédulité d'un peuple qui ignorait l'objet, l'existence même peut-être de l'adhésion donnée en son nom, et qui n'eût jamais consenti à des cessions que dans tous les temps il a regardé comme la source de sa ruine et de son asservissement.

D'ailleurs, dans les principes mêmes dont on veut l'étayer, cette cession est inutile : « Renoncer, dit-on, aux droits de la Bretagne, c'est ne renoncer à rien. Toute la France est élevée au même point où se trouvait la Bretagne ». Quelle mauvaise foi dans cette objection ! car dans cette supposition même, n'est-il pas inutile de renoncer à ses immunités, au moment où tout le monde les acquiert ? n'est-il pas même d'un danger infini de se dépouiller du droit de les conserver et de les

réclamer, si les autres provinces venaient à les perdre ? Dès que la Bretagne se trouve réduite pour les charges au niveau des autres parties du royaume, sa condition devient infiniment pire. La population s'établit proportionnellement aux moyens de subsistance. Une imposition énormément augmentée diminue ceux-ci ; et s'ils viennent à baisser tout-à-coup, lorsque la population n'a pu diminuer dans la même proportion, l'émigration ou la mort peuvent seules rétablir l'équilibre : tel serait le résultat des opérations des soi-disant députés de cette province qu'ils ont si cruellement morcelée pour étouffer les réclamations, et y éteindre, autant qu'il était en eux, l'esprit public.

Dans le moment où la ruine de toutes les fortunes, la destruction de tous les états rend les efforts impossibles, leur criminelle prévarication amènerait la province à supporter un fardeau d'impositions et de dettes au moins quadruple de ce qu'elle supportait auparavant. Qu'on jette les yeux sur les tableaux que nous joignons et l'on en sera convaincu.

Par sa constitution, la province ne payait que l'impôt qu'elle avait consenti : elle n'était chargée que de la portion de dettes qu'elle avait garantie. En 1786, l'état de dettes en Bretagne était, réduction faite, de 49,696,770-5 s. produisant à cause du grand nombre de contrats, au denier cinquante, 1,480,036-9 s. -1 d. d'intérêts.

Les emprunts faits par la province pour le compte du roi, et dont le roi payait les intérêts, montaient, au 1^{er} janvier 1786, réduction faite, à 17,056,185-2 s. -7 d. produisant d'intérêt 852,829-5 s. -3 d.

Par l'effet du renoncement à nos droits, nous deviendrons solidaires, pour la dette commune, du reste de la France, que nous n'avons ni acceptée, ni consentie, que par conséquent nous ne devons pas ; et dès lors quel prodigieux accroissement de charges pour la province !

Si la dette du royaume monte, comme on a lieu de le croire, à plus de cinq milliards, à quel point le fardeau ne s'aggraverait-il point sur notre malheureuse province ? en admettant que la répartition s'en fasse par département, c'est le plus bas taux. Alors, à raison des cinq départements, la portion de dette que la Bretagne aurait à supporter serait de trois cent un millions deux cent quatre mille huit cent quinze livres, qui donnent d'intérêt annuel quinze millions soixante mille deux cent qua-

rante livres quinze sols, ci	15,060,250-15 s.
A ces dépenses ajoutez les frais d'administration, ci	1,444,500
Les frais de l'ordre judiciaire et l'intérêt des charges de judicature, ci	1,681,500
Les frais de culture, ci	4,827,000
<hr/>	
Total, ci	23,013,240-15 s.

Joignez-y les impositions pour les besoins de l'année, les octrois des villes, les dettes des municipalités supportées par tout le district, les droits de contrôle et de timbre énormément augmentés, et les crimes de Paris devenus pour la France un impôt de 500.000, qui peut sans frémir arrêter cet horrible calcul ? Qui peut ne pas s'indigner en voyant une prétendue régénération devenir ainsi un fardeau écrasant pour les peuples ?

La province a fourni, en 1786, à toutes ses impositions, à ses dépenses intérieures, à l'acquittement de ses dettes, avec un état de fond de 12,117,724-7 s. -9 d. Cette somme serait de plus de la moitié insuffisante pour payer seulement les frais d'administration, de culte, ceux du nouvel ordre judiciaire, et l'intérêt de la dette qu'on veut lui faire supporter.

Aussi la proposition faite par Monsieur d'Aly-d'Agier, membre du comité d'agriculture, porte-t-elle l'imposition annuelle à établir sur les propriétés aux deux cinquièmes, frais de culture déduits, auxquels on joindra une imposition personnelle établie sur le mode le plus arbitraire et les impositions indirectes, qui peut-être seront conservées. Peuple Breton ! que gagneriez-vous à ce nouveau régime, pour lequel on voudrait vous faire sacrifier vos droits, et quels avantages voudrait-on vous proposer pour des cessions aussi ruineuses ?

Déjà, chacune des innovations essayées et projetées n'a-t-elle pas été, pour tous les citoyens, une opération désastreuse ?

On se plaignait des frais de l'ancienne administration, et la nouvelle forme, en morcelant la province, ruine les villes principales et quadruple les frais. L'imposition personnelle, se réglant sur les loyers, va faire encore tomber la valeur des propriétés des villes, resserrer les dépenses des propriétaires, restreindre les consommations, avilir le prix des denrées par le défaut de débouchés, et réduire enfin le peuple à la misère la plus affreuse.

A la place de cet antique corps de magistrature essentielle-

ment lié à la constitution bretonne : à la place de cette cour souveraine, dépositaire et garante de nos contrats, dont les arrêts fixaient, autant que le permet la faiblesse humaine, une jurisprudence constante et uniforme dans toute la province (...) on établit des petits tribunaux dont les juges, gagés et révocables au gré des cabales et des factions, seront sans autorité et peut-être trop souvent tentés de sacrifier, pour se maintenir, les droits du faible à l'intérêt de l'intrigant qu'ils redouteront, à l'homme puissant dont ils voudront ménager l'influence. Remettons ici sous les yeux des membres employés dans l'administration, dans les sièges de justice, les déclarations, les protestations et les serments solennels qu'ils firent en 1788, soit comme avocats, soit comme juges des tribunaux alors établis, et nous les prions de les comparer à leur conduite actuelle.

.....

C'est dans ces sentiments et d'après ces considérations que nous, procureur-général-syndic des états de Bretagne, persistant dans nos précédentes réclamations, oppositions et protestations, les confirmant et les renouvelant en tant que besoin...

Nous protestons, pour l'intérêt du peuple breton, de nullité et illégalité contre la nomination des députés des sénéchaussées et diocèses de Bretagne aux états généraux du royaume, comme n'ayant pas été faite en états suivant les formes constitutionnelles de la province ; déclarons nulles et induement perçues toutes les contributions forcées et impositions établies en Bretagne, sur l'autorisation desdits états généraux, sans l'avis et le consentement des états de la province, et en déclarons responsables tous ceux qui en auraient autorisé, fait ou fait faire la perception.

Nous protestons contre la distribution et la circulation forcées d'un papier-monnaie qui n'a point été accepté en Bretagne, suivant les formes et usages, et que, appuyé sur une hypothèque inique, ne peut que tomber en discrédit et attirer la ruine de nos concitoyens.

Nous protestons contre l'extinction de l'ancienne magistrature et la formation de nouveaux tribunaux, tant de justice que d'administration, au mépris du contrat d'union et des serments solennels renouvelés de règne en règne et en chaque tenue d'états, et déclarons responsables de tous délits, abus

d'autorité, entreprises, emprunts, impôts, dettes et tous autres actes, les membres de ces tribunaux.

Nous protestons contre la transcription faite ou à faire sur les registres de prétendus décrets de l'assemblée, contre toute promulgation et exécution qui pourrait en être faite par ordre de ces juges ou administrateurs, comme incompetents et sans qualités.

En un mot, nous protestons contre tous actes et décrets qui pourraient être préjudiciables ou attentatoires aux droits, franchises et libertés de la Bretagne, et nous déclarons formellement nous y opposer.

Au Plessix-Botherel, le 13 février 1791.
DE BOTHEREL.

Pour apprendre le breton

une seule adresse :

SKOL OBER

M. GOURLAOUEN

30, rue Victor-Hugo

DOUARNENEZ

SKOL OBER prépare aussi l'examen du *Trec'h Kentañ*
Cours gratuits 30 ans d'expérience

CHRONIQUE FLAMANDE

Au moment où un débat très agité (II-XII) a marqué à la Chambre Belge la discussion du problème linguistique, débat au cours duquel l'on vit, nous dit Le Monde, des députés socialistes soutenir la motion de la Volksunie, nous sommes heureux d'inaugurer cette série d'articles rédigés avec beaucoup de compétence par le Dr ROELAND RAES.

Au début de cette première Chronique Flamande, il sera utile de préciser quelque peu la situation générale en Belgique, et en Flandre particulièrement.

1) Les partis politiques

Le panorama des partis politiques est assez simple : deux grands partis, l'un de gauche, l'autre de droite ; un parti de centre moins important ; deux petits partis « extrémistes ».

- Le Parti Social Chrétien est le parti catholique ; il est actuellement le plus grand et forme, avec le parti libéral, le gouvernement. Il est surtout fort en Flandre, et a, en conséquence, une aile « flamingante » ; ces flamingants, quoique appuyés par un groupe important de la presse catholique, se sont montrés impuissants à résoudre les grands problèmes dont souffre la Flandre. Ne citons que deux chiffres opposés : à la Chambre des Représentants siègent 69 catholiques flamands contre 39 wallons ou francophones ; par contre, sur 13 ministres catholiques, il n'y a que 4 Flamands contre 12 francophones.
- Les socialistes constituent le deuxième parti belge ; ils sont actuellement dans l'opposition. Absorbés par la lutte anticléricale, ils ne montrent que peu d'intérêt pour les questions nationales et, en plus, le gros de leurs effectifs se trouve en Wallonie.
- Les libéraux, parti de centre, sont associés au gouvernement. Bien qu'au siècle passé, une bonne partie des libéraux

flamands fussent sincèrement flamingants, le parti libéral s'appuie actuellement presque exclusivement sur les francophones flamands, les Bruxellois et les Wallons conservateurs.

- Les communistes sont devenus insignifiants en Belgique, et quasi-inexistants en Flandre : au Parlement ils occupent encore 3 sièges (sur 212 au total).
- La Volksunie (Union Populaire) représente les nationalistes flamands. Bien que rencontrant de graves difficultés, elle a réussi à envoyer, lors des élections de 1958, un premier représentant au Parlement, et c'est ainsi que Mr. Frans Van der Elst, avocat, qui est également président de la Volksunie, fait à nouveau retentir la voix du nationalisme flamand dans notre hémisphère politique.

2) Les grands problèmes flamands

A). — Le problème économique.

Ce problème si pénible présente surtout deux aspects, d'ailleurs interdépendants : le chômage et l'industrialisation.

L'industrie flamande est, depuis plus d'un siècle, presque uniquement limitée aux secteurs suivants : textiles, bâtiment et denrées alimentaires. L'industrie charbonnière, métallurgique et chimique s'est développée surtout en Wallonie. Normalement, l'exploitation des charbonnages de Campine (le nord-est de la Flandre), qui produisent des charbons de bonne qualité, aurait dû donner naissance à une importante industrie lourde : fours à coke, industrie chimique... Mais non ! Les matières premières, extraites du sol flamand, sont transportées à travers la Belgique vers la Wallonie, et les ouvriers flamands sont obligés d'aller travailler dans les usines wallones, car ils ne trouvent pas de travail dans leur contrée. On estime à 150.000 le nombre de ces « mobiles ».

D'ailleurs, les quelques industries flamandes se trouvant presque entièrement entre les mains des trusts bruxellois ou wallons, le capital gagné par elles ne profite nullement à la Flandre. Ajoutons que ces trusts jouissent d'une très grande influence auprès des partis politiques (le « mur d'argent » !) et on comprend aisément qu'on tournera en rond tant qu'un changement radical ne s'opérera pas dans notre situation économique.

Heureusement, le progrès de l'idée flamande et la croissance,

au milieu même du Mouvement flamand, d'un sentiment aigu de la réalité économique et sociale, laissent espérer, dans un avenir plus ou moins prochain, certaines améliorations. Nous sommes pourtant persuadés que, sans la transformation de l'Etat unitaire belge en une Fédération flamando-wallone, aucun des grands problèmes flamands ne pourra être résolu. Le fédéralisme (ou, si l'on veut, l'autonomie) est le seul moyen de remettre aux Flamands la solution des problèmes flamands.

B). — *Le problème du fédéralisme.*

Ce que nous venons de dire sur le plan économique est tout aussi valable sur le plan politique. Malheureusement, tous les grands partis, du moins en Flandre, s'entêtent dans un raide unitarisme et ne semblent pas, au moins dans un proche avenir, vouloir emprunter la voie d'un fédéralisme plus ou moins progressif.

Il n'y a que la « Volksunie », appuyée par quelques groupes para-politiques, tel le « Comité flamand pour le fédéralisme » ou le groupe de jeunes rassemblés autour du journal « Het Pennoen », pour réclamer l'autonomie. Leur mérite est des plus grands, et les résultats ne tarderont pas à venir. Malheureusement, ces derniers temps, l'actualité politique (Congo, l'amnistie, les problèmes budgétaires) a quelque peu rejeté le fédéralisme au second plan.

Dans un prochain article, nous examinerons la question de l'amnistie et celle de la frontière linguistique.

Roeland RAES.

Ne manquez pas de demander le

CALENDRIER BRETON

calendrier de poche orné d'une photographie

250 francs les 10 exemplaires franco

P. BODENAN, Verger Saint-Yves, Stang ar C'hoad
Kerfeunteun (Finistère) — C. C. P. 212-23 Rennes

Une réalisation irlandaise

GAEEL LINN

Il y a de cela six ans, un petit groupe d'idéalistes, comprenant que la langue irlandaise ne pouvait être sauvée sans argent, sans beaucoup d'argent, décida de créer un Concours de Pronostics — sorte de Pari Mutuel — pour le football gaélique, le hurling et le handball. Et ce fut, immédiatement, le succès. La contribution des concurrents est modique : moins de 100 francs par semaine. Mais leur nombre est si grand que l'année dernière, *Gael Linn* a distribué 130 millions de prix. *Gael Linn* a des milliers d'employés, et tous ses bénéfices sont consacrés exclusivement à la lutte pour la langue irlandaise.

Les districts les plus fortement gaelicisants étant très pauvres — « Qu'ils aillent au Connacht ou en enfer, » avait dit Cromwell — *Gael Linn* a lancé et financé de nombreux projets destinés à procurer du travail à leurs habitants, tout autant qu'à hâter, par le jeu de la concurrence, l'intervention des capitaux privés. A Carna, dans le Comté de Galway, *Gael Linn* fournit aux pêcheurs de robustes bateaux à moteur tout équipés et, pour commercialiser le produit des pêches, il a construit un centre de congélation ultra-moderne, ainsi que douze viviers pour crustacés ; des travaux sont actuellement en cours pour créer un centre de recherches de biologie marine.

Les recherches financées par *Gael Linn* sont toujours d'un intérêt éminemment et immédiatement pratique : ainsi, de nombreux tests ayant montré que la légère couche d'humus du Connemara produisait des légumes d'une meilleure saveur que les terres réputées maraîchères, et avec un rendement de 25 % supérieur, *Gael Linn* a passé des contrats de culture avec 300 fermiers, leur assurant la congélation et l'exportation de leurs produits. Une aide tout aussi efficace est actuellement apportée à l'aviculture, à l'ostréiculture et aux constructions navales.

En Ulster, *Gael Linn* s'emploie surtout à développer la pêche — en mer, lac ou rivière — et, dans le cadre de ces activités, vient de racheter un gros domaine dans le Donegal.

Une autre réalisation de *Gael Linn* est la production de

films irlandais : ses courts métrages, avec commentaire en irlandais, passent actuellement devant 500.000 spectateurs par semaine. Une subvention gouvernementale de 3 millions l'aide dans ce travail, et Gael Linn vient de sortir un premier long métrage — saisissante fresque historique irlandaise que les spécialistes s'accordent à considérer comme une merveille du genre.

Gael Linn s'efforce également de conserver, et de populariser, ce que la tradition musicale irlandaise a de meilleur : il publie de nombreux disques, qui se vendent dans le monde entier, et assure deux émissions hebdomadaires à Radio-Eireann.

Le seul théâtre de Dublin entièrement consacré à la langue irlandaise a été ouvert par Gael Linn : c'est là qu'a été présentée la célèbre pièce de Brendan Behan, qui, sous le nom de *The Hostage*, défraya la chronique lors du Festival international de Théâtre tenu à Paris l'année dernière ; en première, la pièce avait pour titre « An Giall », et le texte anglais n'en est qu'une version. Gael Linn fait actuellement bâtir un autre théâtre, dans le Donegal cette fois-ci, à Gweedore ; sous son patronage se déroulent également des festivals d'art dramatique — exclusivement en irlandais évidemment — et des concours de chant qui ont réuni l'année dernière 50.000 enfants.

Enfin, Gael Linn fournit à des centaines d'enfants des bourses leur permettant de passer trois mois dans la Gaeltacht, d'y apprendre l'irlandais, et de s'imprégner de la culture populaire traditionnelle. Les écoliers et écolières des Six-Comtés (sous statut anglais) bénéficient également de ces bourses.

Association apolitique et, au point de vue religieux, neutre, Gael Linn jouit du soutien de toutes les classes sociales et de tous les groupes irlandais. C'est une très belle réalisation que nous, Bretons, ne pouvons qu'admirer.

(D'après EIRE, bulletin du Ministère des Affaires Etrangères Irlandais.)



(Cliché Ddraig Goch)

IRLANDE. — Dans le petit port de Carna, Mac Dara O Flaithearta, marié, 26 ans, embarque ses casiers dans le bateau que lui a procuré GAEL-LINN. Mac Dara O Flaithearta avait été blessé grièvement dans un accident de travail.

Frañsez Debauvais

(suite)

— VI —

A la veille du Congrès de Châteaulin, Morvan Marchal avait, pour raison de santé, démissionné : sa place, au Comité Directeur, ayant été prise par Maurice Duhamel, la direction du Mouvement, à l'issue du Congrès, se présente comme suit : secrétaire à la propagande, directeur de *Breiz Atao*, Olier Mordrel ; délégué permanent au C. C. M. N. F. (Minorités Nationales), rédacteur en chef de *Breiz Atao*, Maurice Duhamel ; secrétaire général, administrateur de *Breiz Atao*, Frañsez Debauvais. Et immédiatement, infatigable, Debauvais repart à l'attaque : il parle le 11 août à Châteauneuf-du-Faou, le 12 à Pleyben (où il harangue la foule juché sur une charrette) et à Pont-Coblant (public d'ouvriers ardoisiers) ; dès son retour à Rennes, il lance une nouvelle émission de 850 actions de 100 francs de la *Kevredad Kretaat evit adsevel Breiz* — la Société de financement de *Breiz Atao* — dans le but de rendre le journal hebdomadaire. En un mois 170 actions sont souscrites ; en octobre, la moitié de l'émission a été couverte ; au début de décembre on en a placé 500. On avait pensé sortir *B. A.* hebdomadaire le 1^{er} janvier, mais il faut d'abord assurer l'emprunt : dans les neuf derniers jours de l'année 240 actions nouvelles ont trouvé preneur, au 15 janvier il n'en reste plus que 50 disponibles : le 2 février *Breiz Atao* devient hebdomadaire.

Et assurer le succès de l'emprunt n'a été qu'une petite partie de l'activité de Debauvais : à Morlaix, à l'occasion de la Foire-Exposition, il organise un stand de livres et une distribution de tracts ; en novembre, il fait une tournée de réunions (Tréguier, Lannion, Morlaix, Brest) ; en décembre, il fait imprimer et diffuser 5.000 tracts et des centaines d'affiches lors du Congrès de l'Union des Syndicats agricoles bretons à Vannes et, lors de la Foire-Exposition de Rennes, en avril 1929, c'est 20.000 exemplaires qu'il fait distribuer d'un numéro spécial comprenant de remarquables articles économiques de

lui-même et de Quilgars, et politiques de Duhamel ; enfin, tout en trouvant le temps d'écrire d'importantes contributions au journal — comme ses lettres ouvertes à Poincaré qui s'efforce alors de faire voter une loi contre les Mouvements autonomistes — il organise remarquablement les services du Mouvement au 4 de la rue de Rohan à Rennes.

Pendant les années 27, 28 et 29, le Mouvement breton a fait un remarquable effort de clarification et de dogmatisation. Il a fallu attendre *Breiz Atao* pour que, dans un texte d'une clarté cristalline et qui garde un grand intérêt d'actualité, Maurice Duhamel fixe l'attitude du Mouvement par rapport à la décentralisation et au régionalisme :

« La décentralisation, c'est une mesure par laquelle le pouvoir central, pour s'alléger de préoccupations secondaires, délègue une part de son autorité à ses représentants locaux. Si la France décentralisait, le Préfet d'Ille-et-Vilaine, par exemple, pourrait régler à Rennes des questions qui ne peuvent actuellement être résolues que par le ministre, à Paris. Il en résulterait une simplification des formalités, une économie de temps, de paperasses et d'argent. Mais nos droits n'en seraient nullement accrus et nous n'aurions pas plus qu'à présent la possibilité de diriger nos propres affaires. Nous continuerions à dépendre du bon vouloir d'un gouvernement central qui ignore tout de nos intérêts et qui se serait simplement rapproché de nous en la personne d'un fonctionnaire local. C'est tout et ça ne nous intéresse guère...

« Le régionalisme est une doctrine qui tend à remplacer les départements par des circonscriptions territoriales plus vastes. Ses tenants font observer que les départements ont été créés à l'époque des diligences et des courriers à cheval, et que nous avons maintenant des chemins de fer et des automobiles. Si le régionalisme était réalisé en France, nous aurions, au lieu de cinq départements bretons, une région de l'Ouest (qui ne comprendrait probablement pas toute la Bretagne historique) qui ne s'appellerait sans doute pas la Bretagne (car on craint, en haut lieu, les souvenirs du passé !), et au chef-lieu de laquelle siègerait une sorte de Conseil Général élargi. Ce Conseil voterait des vœux. Il aurait une certaine compétence administrative, mais aucun pouvoir politique : le régionalisme n'admet pas la variété de législation. Les lois qui nous concernent continueraient à être fabriquées à Paris. C'est le gouvernement central, le parlement central qui continueraient à fixer notre régime scolaire, notre système judiciaire, à nommer les fonctionnaires chargés de nous administrer, à pomper la plus large part de nos ressources et à décider quels travaux d'inté-

rêt général doivent être entrepris chez nous. Or, nous estimons que tout ceci nous regarde, et que le régionalisme ne nous intéresse pas plus que la décentralisation.

« Le fédéralisme procède en sens inverse. Là, ce n'est plus un organe central préétabli qui délègue une part de ses pouvoirs aux éléments composants de l'État. Ce sont ces éléments qui, autonomes, s'assemblent et se dessaisissent volontairement d'une part de leur souveraineté au profit d'un organisme central qu'ils estiment nécessaire. L'impulsion ne va pas du centre à la périphérie. Elle part de la périphérie pour aboutir au centre. Le centre est le lieu géométrique où les intérêts périphériques se rencontrent.

« Décentralisation et régionalisme ne sont pas incompatibles avec la doctrine de l'État unitaire. Ils apportent seulement des correctifs à cet État, dont Proudhon disait qu'il ressemble à une pyramide reposant sur sa pointe. L'État fédéral est exactement le contraire de l'État unitaire : la pyramide y repose sur sa base. Nous croyons que c'est plus logique, et plus solide.

« Autonomistes Bretons, nous ne sommes ni décentralisateurs, ni régionalistes. Nous sommes fédéralistes. »

(B. A., n° 47.)

Cet effort de clarté idéologique, d'établissement d'une doctrine, Debauvais y a pris part, aux côtés de Marchal, Mordrel, Bricler et Duhamel : ses articles politiques (voir par exemple, sur le régionalisme, *Deux Politiques*, 2 juin 1929, n° 51) sont toujours extrêmement compétents, comme ses articles économiques sont parfaitement documentés. Mais c'est surtout comme organisateur que Debauvais a fait ses preuves à cette époque, en lançant, au milieu de difficultés énormes, un journal hebdomadaire dans lequel il voyait le meilleur moyen de créer, d'amplifier le Mouvement qui rendrait la Bretagne maîtresse de son destin.

— VII —

Les progrès de l'idée bretonne ne pouvaient laisser le pouvoir indifférent et, à la suite du Congrès, la répression s'accroissait. Ce furent des saisies de tracts et imprimés (à Morlaix, en octobre 1928, pour « menées anarchistes et antimilitaristes »), des destructions d'affiches (affiches lacérées par la gendarmerie ou les services de police, en février et mars, à Rennes, Quimper, Lannion, Belle-Ile-en-Mer, Quimperlé, Nizon, Guérande, Saint-Malo, Nantes et autres lieux), des

arrestations de vendeurs bénévoles de B. A. (Arot arrêté 14 fois à Paris pour vente du journal) et, plus graves, l'interdiction de la vente du journal dans les bibliothèques des gares et de sa lecture dans les casernes, ainsi que les pressions de la gendarmerie près des dépositaires. Sur le terrain intellectuel, un certain M. Deprez, professeur d'histoire, prétendait, en des séries de conférences prononcées à Rennes et à Nantes, prouver que la Bretagne n'avait été, ni de près, ni de loin, une nation. La presse, évidemment, s'en donnait à cœur joie, et le *Nouvelliste de Bretagne* mentionnait même, avec quelque espoir, la possibilité de voir les leaders autonomistes finir en Haute-Cour ! Mais c'est à la Chambre que l'effervescence battait son plein : Poincaré y allait de toute son éloquence pour faire passer sa loi anti-autonomiste — il n'était d'ailleurs pas difficile sur le choix de ses arguments — et, bien entendu, il trouvait parmi les Bretons du Parlement l'habituel contingent de spécialistes de la brosse à reluire : MM. Jénouvrier (Ille-et-Vilaine) et De Kerguézec (Côtes-du-Nord) au Sénat, et MM. Daniélou (Châteaulin) — dont R. Y. Creston publia dans B. A. une mordante et vengeresse caricature —, Cadic (Pontivy), Barbot (Montfort) et d'autres encore, à la Chambre, s'empressèrent, bons serviteurs, de sonner l'hallali.

L'accumulation des mesures répressives ne pouvait manquer de causer des difficultés au P. A. B., en particulier au point de vue financier : en juin, Maurice Duhamel lance un pressant appel pour une intensification de la propagande, appel que Debauvais reprend et amplifie dans le numéro suivant de B. A., soulignant l'impérieuse nécessité de doubler au moins la vente. Les difficultés proviennent des entraves apportées à la vente du journal, du non-versement par certains souscripteurs de leur quote-part à l'emprunt, de la transformation du journal en hebdomadaire — pour le même prix de 15 francs on fournit désormais 52 numéros par an au lieu de 25. De telles difficultés, cependant, si elles accablent l'administrateur, ne peuvent freiner la progression d'un Mouvement qui, historiquement, s'impose : en septembre, le tirage du journal a doublé, le nombre des abonnés a augmenté de 30 %, 290 nouveaux dépôts ont été créés et la célèbre affiche jaune et rouge de B. A. a été placardée dans plus de 200 localités. Sur un autre terrain la défense aussi s'organise : le Professeur Félicien Challaye, agrégé de philosophie, lance une pétition, au nom des Droits de l'Homme, contre les projets de loi Barthou-Poincaré, et l'autonomisme fournit un inépuisable sujet d'étude

ou d'invectives aux journalistes et conférenciers : il pénètre même au cabaret espérantiste de Paris, *La Verda Kato* !

Si le P. A. B. s'impose matériellement, pourrait-on dire, il s'impose tout autant intellectuellement. En quelques années il a totalement transformé l'atmosphère du Mouvement breton : c'est avec beaucoup de lucidité que Mordrel analyse, en août, cet apport de B. A. à la Bretagne qui veut rester la Bretagne :

« L'apport de B. A. a été celui de la tête. Nous avons cherché, d'abord par nous-mêmes — car nous n'en savions rien en 1919 — si l'idée bretonne tenait debout, si elle n'allait pas à l'encontre de la sagesse politique, si elle pouvait se concilier avec les courants modernes, si enfin elle exprimait véritablement l'intérêt breton. Et notre réponse a été affirmative. Notre apport a été un *oui* à la question posée anxieusement par le cœur breton.

« ...Mais l'apport de B. A. a été aussi celui du courage. A la tactique de « pas d'affaires » nous avons opposé celle de la lutte, car c'est seulement de la lutte que peut résulter la victoire lorsque, comme en Bretagne, des idéologies et des intérêts opposés se trouvent en présence. Les régionalistes avaient pour préoccupation dominante de ménager le gouvernement, de se concilier l'administration, de ne froisser rien ni personne. Ils étaient libres de parler, mais ils s'étaient rognés la langue. Nous avons, au contraire, préconisé la réaction formelle contre le régime qui nous opprime, contre la francisation qui nous assimile, pensant qu'une Bretagne soumise est une Bretagne qui donne raison à ceux qui nient qu'elle soit une nationalité.

« Sans doute la première tactique est-elle utile quand il s'agit d'aborder au début l'opinion ou, dans certaines circonstances, de faire vibrer un public, mais c'est une forme transitoire de l'action bretonne. La seconde méthode seule est vraie en définitive, et légitime, elle seule fait la preuve que nous sommes mécontents de notre sort. Il appartient à d'autres groupes qui savent ménager la chèvre et le chou de faire le travail de préparation. Ils le feront tranquillement parce que nous sommes devant eux pour recevoir les coups. »

Et dans une autre étude, le même auteur écrit :

« B. A., d'abord, a produit. Il n'a pas produit de la matière, il a produit de la pensée. La collection de ses dix années

parues et de ses publications renferme, dans son entier, moins des développements au chapitre de l'action bretonne qui s'y ajouteront sous peu, une doctrine de relèvement national breton. Cette doctrine n'existait pas avant nous. Lorsqu'en 1921 j'avais rencontré, au Bleun-Brug de Saint-Pol, M. Yves Le Diberder, la figure sans conteste la plus originale du Mouvement l'avant-guerre, ce monsieur nous avait mis au défi de construire une doctrine que « personne, vous m'entendez bien, personne n'avait réussi à mettre debout jusque-là ». Nous avons accepté le défi, et la doctrine est aujourd'hui, après quelques mises au point heureuses, quoique sans effet sur les principes initiaux, une admirable réalité. L'élite d'une génération ardente et pensive l'a dressée comme un mur au travers de l'invasion de la pensée étrangère qui, depuis des siècles, rongé et décervelle la Bretagne.

« On n'imagine pas l'importance d'une doctrine solide à la base d'un Mouvement comme le nôtre. Sans elle pas d'unité de vues, donc les rivalités de tendances, les bisbilles, la désunion, l'échec. Pas de propagande idéologique possible, mais un fatras d'idées, la plupart du temps contradictoires, qu'on déverse sur la tête d'un public qui n'y entend goutte et qui s'en désintéresse. Avec une doctrine incontestée, au contraire, c'est l'unité d'âme, de pensée et d'action. C'est l'ordre, la méthode, la continuité, le succès.

« La doctrine créée, nous l'avons traduite en action. Nous avons inauguré la propagande politique bretonne, en mettant en œuvre toutes les ressources de la technique publicitaire moderne. Je dis bien politique. L'action de *Breiz Atao* n'a pas été esthétique, littéraire, dramatique, musicale. D'autres groupements, d'autres personnes, se sont exercés avec un égal bonheur dans ces sens divers et nous ne prétendons pas rivaliser là avec eux. La division du travail — encore un principe prôné ici depuis toujours — est nécessaire aux entreprises de quelque envergure, et le Mouvement breton ne peut ni ne doit y échapper. Nous avons mis sur pied un parti, l'avons nanti d'une organisation administrative basée sur le principe fédératif. (L'image en réduction du monde où nous devrions vivre).

« ...Quand on parle de l'œuvre de B. A., il faut dire un mot de ce qu'a été son influence sur le Mouvement breton tout entier. Je me bornerai, pour ne pas être accusé de forfanterie, à noter deux résultats qu'il a obtenus. Nous avons réussi à faire admettre à peu près partout que l'idée bretonne était indépen-

dante des idées philosophiques et sociales en cours et que des hommes de toutes les opinions pouvaient y adhérer. Ça n'a l'air d'être rien. C'est pourtant grâce à quoi il pourra y avoir un jour un sentiment national breton. Sans ce succès d'un point très précis sur lequel a porté notre propagande, nous aurions peut-être vu un parti cléricale réactionnaire autonomisant, ou bien un parti communiste séparatiste, mais nous n'aurions jamais connu ce mouvement national qui se dessine présentement. Autre succès : nous avons élevé l'idée bretonne au-dessus des questions de personnes et fait disparaître les tristes mœurs qui ravageaient le Mouvement breton avant-guerre... »

C'est donc un parti parfaitement conscient, et de sa force, et de ses buts, qui tenait, les 7 et 8 septembre 1929, en la bonne ville de Rennes, ses assises annuelles. A la différence des précédents, ce Congrès fut entièrement consacré au travail : la date choisie indiquait d'ailleurs que l'on ne voulait plus de festivités semblables à celles de Châteaulin, et sans lesquelles on n'avait pu, jusqu'alors, concevoir une réunion bretonne, quelle qu'elle fût. Un article menaçant du *Temps* avait fait redoubler de précautions : le lieu de réunion — les grands salons Gaze — ne fut révélé qu'à la dernière minute et, à part quelques bagarres dans les cafés environnants et quelques interventions policières lors du dépôt d'une gerbe sur la tombe de l'historien national La Borderie, le Congrès fut, d'un bout à l'autre, calme. De nouveau y assistaient des hôtes étrangers : Miss Tegwen Clee, déléguée du Parti Gallois ; Camille Dahlet et Hollweg, délégués des partis alsaciens ; Petru Rocca, Pasquale Manfredi et H. Yvia-Croce, délégués de *A Muvra* et du Parti Corse ; Ward Hermans, délégué du Parti Flamand ; Eugène Poitevin, du journal *Le Fédéraliste*, délégué des fédéralistes français. Philippe Lamour, également fédéraliste, n'ayant pu assister au Congrès, envoya, quelques jours après, son discours à B. A.

Le Congrès de Rosporden avait consacré l'existence d'un Mouvement autonomiste breton ; celui de Châteaulin lui avait donné sa structure politique ; le Congrès de Rennes — tenu significativement en Haute-Bretagne — fut celui de l'organisation. Des sections avaient été organisées dans toute la Bretagne, et des délégués en virent présenter le travail : Gefflot pour le Pays Rennais, Creuzet pour Nantes, Lelandais pour Dol et Saint-Malo, Sohier pour le Trégor, Frison pour le Vannetais, F. Gourvil pour le Léon, Kervella pour la Cor-

nouaille, Girard pour les Etudiants, Meavenn pour le Groupe Féminin, et D. Guinessse pour la Section de Paris. Au bureau du Congrès siégeaient les regrettés Loeiz Herriou et Job Loyant ainsi que Mlle Jaouen. Les rapports avaient été faits par Debauvais pour l'organisation, Mordrel pour la politique, et la conférence du soir avait été prononcée par M. Duhamel. Le lendemain, dimanche, c'est Jean Choleau qui avait parlé, au cimetière, devant la tombe de La Borderie, et Yann Bricler qui avait fait visiter aux congressistes les lieux historiques de la capitale bretonne. Au banquet, Louis N. Le Roux, l'un des fondateurs du Parti Nationaliste de 1911, avait évoqué ses souvenirs d'exil et les hôtes étrangers avaient apporté le salut de leurs organisations respectives.

L'année 1929 marqua la vie de Debauvais de deux faits importants. Tout d'abord, un événement de caractère privé : son mariage en Cornouaille, le 23 avril, avec une courageuse Douarneniste, Mlle Anna Youinou. Puis, en novembre, l'achat de l'imprimerie commerciale, pour laquelle Debauvais allait tant travailler et connaître tant de soucis.

Après le Congrès de 1927, Debauvais avait lancé une souscription de 150 actions de 100 francs ; après celui de 1928, il met en vente 850 autres actions, toujours pour la *Kevedad Kretaat evit adsevel Breiz* — Société de financement de *Breiz Atao* ; après celui de 1929, il lance un emprunt de 500 actions de 500 francs pour l'achat d'une imprimerie où le journal serait chez lui et n'aurait pas à craindre d'éventuelles pressions, policières et autres.

L'idée était, en soi, excellente : il s'agissait d'acheter une partie de l'ancienne Imprimerie Vatar, sise rue des Francs-Bourgeois à Rennes — rue où le secrétariat du Parti devait d'ailleurs, plus tard, se transporter. M. Riou-Reuzé, qui imprimait alors *B. A.*, achetait le nom de l'imprimerie et une partie du matériel ; l'immeuble et le reste du matériel pouvaient constituer une très bonne imprimerie : c'est pour les acheter que Debauvais fonda, en l'Etude du regretté M^e Even, notaire à Tréguier, une Société anonyme dite « Imprimerie Commerciale de Bretagne », au capital de 250.000 francs. Au 29 octobre, le capital était entièrement souscrit et le quart en était versé à la Banque de Bretagne : les administrateurs de la Société étaient Yann Bricler, F. Debauvais et F. Kervella, et le commissaire aux comptes M^e Even. Cette acquisition, excellente en elle-même et qui attestait des forces et des ressources

du Mouvement, pèsera d'un poids écrasant sur les épaules de Debauvais qui succombera finalement à la tâche : il lui faudra chercher du travail pour l'imprimerie, diriger le travail de ses ouvriers, suivre la marche de l'affaire — tâches qui auraient largement occupé la totalité du temps d'un homme même très actif. Debauvais avait, en plus, le journal, le parti, les réunions, les discussions avec visiteurs et camarades : il faut le dire, il n'y suffit pas. Il s'usa à la tâche. L'imprimerie dut, plus tard, être revendue — notons tout de suite que le vieil, pittoresque et historique immeuble fut détruit lors de l'un des bombardements de Rennes — et Debauvais, rongé par les soucis, sortit de l'affaire avec une santé délabrée, atteint d'un mal dont il ne devait jamais se remettre.

— VIII —

L'année 1930 s'ouvrait sous les meilleurs auspices : elle devait s'achever lourde de menaces. Ce ne fut pas l'éclat de son Congrès qui la caractérisa : il se déroula calmement à Saint-Briec, les 6 et 7 septembre, dans le travail et l'étude. François Vallée (Tad ar Brezhoneg) y présida, et les Fédéralistes Français y déléguèrent Philippe Lamour. On y discuta, comme de coutume, chiffres, pourcentages (abonnés en progression de 56 %), rapports d'activité — qui démontraient d'ailleurs la parfaite santé du Mouvement breton. L'année 1930 fut celle des luttes électorales.

Le parti, évidemment, était novice, mais il n'était pas sans armes : tous ses dirigeants avaient l'habitude des meetings populaires, Maurice Duhamel, vieux socialiste, en avait même une longue expérience ; et des renforts arrivaient tous les jours : citons par exemple Morvan Lebesque qui, en un touremain, réorganisait les sections de Saint-Nazaire et Nantes, entreprenait une tournée de propagande dans le Nantais et le Vannetais, et, dans le cadre d'une distribution de 20.000 numéros de *Breiz Atao* lors de la Foire-Exposition de Rennes, s'arrangeait pour en garnir tous les stands officiels ! Les dirigeants bretons étaient en contact journalier avec le peuple : ils avaient parcouru la Bretagne d'un bout à l'autre mainte et mainte fois et, cette année-là même, semaient la bonne parole de Dol-de-Bretagne, où parlaient Debauvais et Duhamel, jusqu'à Lesneven, où parlaient F. Gourvil et O. Mordrel. Mais si le Parti était riche de talent, de foi et de courage, il était

terriblement dépourvu des biens de ce monde, je veux dire d'argent.

C'est dans la deuxième circonscription de Guingamp que le P. A. B. allait faire ses premières armes : en avril, le Parti présentait à l'élection partielle, en remplacement du député décédé, un jeune négociant de Guingamp, M. Goulven Mazéas. Point de faux-fuyants, point de camouflage : Goulven Mazéas était le candidat du P. A. B., il réclamait dans son programme l'autonomie bretonne dans le cadre français ainsi que l'instauration d'un fédéralisme international, et il signait sa profession de foi « Républicain Fédéraliste » : c'était donc une candidature nettement nationale et, en plus, axée à gauche. La campagne fut menée par Debauvais, Mordrel, Duhamel, Mazéas, avec l'aide de Camille Dahlet, venu d'Alsace, et de Philippe Lamour, délégué fédéraliste. Pour le jour du scrutin, les sections locales envoyèrent des groupes de propagandistes et de scrutateurs conduits par Yann Bricler, Yann Sohier, Loeiz Derrien, etc... (Il ne faut pas oublier qu'à cette époque on considérait, dans bien des bureaux de vote, l'isoloir comme une superfluité.) Un exemplaire spécial de *B. A.* fut personnellement adressé à tous les électeurs, des affiches furent placardées à profusion et toutes les communes sans exception furent visitées. Il ne me semble pas inutile, pour montrer le sérieux et le brio avec lesquels la campagne fut menée, de donner la liste complète, pour autant que j'ai pu la reconstituer, des communes où une réunion publique et contradictoire eut lieu : Plourac'h, Plevin, Moustoir, Clomel, Mellionec, Bonan, Plouguernevel, Kerpert, Canihuel, Saint-Gilles, Tremargat, Lanrivain, Peumerit-Quintin, Maël-Carhaix, Corlay, Callac, Rostrenen, Bulat-Pestivien, Maël-Pestivien, Saint-Servais, Duault, Plussulien, Saint-Ygeaux, Plelauff, Carnoët, Saint-Nicodème, Kergrist-Moelou, Locarn, Trebrivan, St-Connan, Bothoà, Plounevez-Quintin... Donnant plus tard ses impressions sur la campagne, Debauvais écrira : « réunions presque toujours nombreuses, accueil partout sympathique, parfois enthousiaste » ; mais, comme les autres partis celtés, le P. A. B. se trouva dans l'impossibilité de transformer en votes la sympathie des électeurs. Au premier tour, Mazéas eut 349 voix (le candidat en tête de liste en avait 3.453) ; au second tour, sans aucune propagande supplémentaire, il en avait 376. C'était peu, mais c'était aussi beaucoup. Un peu auparavant, le Révérend Lewis Valentine avait porté les couleurs nationales devant les électeurs gallois et avait obtenu la confiance

des « gallant six hundred » — les 600 braves tellement célébrés depuis par le vigoureux Mouvement gallois ; un peu plus tard, MacNicol, de Glasgow, portait les couleurs nationales devant les électeurs écossais et obtenait 2.527 voix. Ce n'était assurément pas une coïncidence curieuse, mais bien le jeu précis des lois historiques, qui, à la même époque, faisait entrer les trois grands pays celtes non encore libérés dans l'arène des luttes politiques modernes. A la suite de la campagne électorale, Goulven Mazéas entre au Conseil Politique (peu après devaient encore y entrer Yann Schier et des délégués de la Fédération des Ouvriers Bretons — récemment créée — et de la Fédération des Etudiants Bretons), et le Parti décide de présenter des candidats sur une grande échelle aux élections générales de 1932.

La seconde élection partielle de l'année — Rennes-Sud, en octobre — ne fut pas réellement disputée par le Parti : il n'y avait plus d'argent en caisse pour le faire. La campagne de Goulven Mazéas avait coûté 20.000 francs, ce qui était peu en comparaison des centaines de milliers de francs dépensés par un autre candidat — malheureux également ! — M. William Loth. Le candidat et les dirigeants du P. A. B. avaient personnellement pris la moitié des frais à leur charge et une souscription de 10.000 francs avait été lancée pour couvrir le reste : elle traîna pitoyablement pendant des mois et des mois, et ne fut finalement couverte qu'au début de l'année suivante ! C'est donc dire qu'en octobre il ne pouvait être question d'aller engager 20.000 francs de dettes supplémentaires. Le Parti se limitera donc à une candidature de principe : on ne se fait pas d'illusions sur les résultats de semblable candidature, mais on la justifie en disant qu'elle permettra l'affichage de B. A. et du programme du P. A. B. sur tous les panneaux de la circonscription. Le candidat est Ronan Arot, ouvrier mécanicien. Sa campagne dure une journée. A trois (Arot, Gefflot et un troisième *Roazhonad* en qui nous avons cru identifier Debauvais), dans une vieille guimbarde, au milieu de leurs pots de colle, balais-brosse, affiches et vieux B. A., ils font, de l'aurore à la nuit, la tournée de la circonscription, apposant des affiches dans tous les villages, remettant les bulletins de vote au secrétaire de mairie, distribuant à l'occasion de vieux journaux et des brochures. Le P. A. B. ne peut même pas se permettre d'envoyer un numéro de son hebdomadaire à tous les électeurs. Au hasard des bistros, Arot

parle une fois, Debauvais une autre, et c'est encore un franc succès. Le temps est exécrable, la pluie, vers le soir, diluvienne, mais le travail doit être fait. Arot aura 81 voix au premier tour, 94 au second.

Le journal paraît, les abonnements rentrent — les graphiques publiés chaque mois par Debauvais montrent une progression au moins quadruple de celle de l'année précédente — un supplément réservé aux sections, *La Vie Bretonne*, permet d'étoffer le journal, mais la crise couve. De sûrs indices l'annoncent aux initiés : les articles politiques de Maurice Duhamel deviennent de plus en plus rares, les articles politiques et économiques de Debauvais cessent presque totalement, il ne donne plus au journal que les appels d'un administrateur que l'on sent tracassé au sujet de sa trésorerie, l'abonnement passe de 15 à 20 francs ; puis, en janvier 31, une quinzaine se passe sans que le journal paraisse. La quinzaine suivante, nouveau retard. Autre quinzaine, et alors la crise éclate, qui allait secouer le P. A. B. de fond en comble. Crise financière : il y a 22.000 francs de dettes à payer sous deux mois. Crise politique : Maurice Duhamel donne sa démission.

(A suivre.)

Si votre abonnement se termine avec ce numéro, ne tardez pas à le renouveler. 600 francs (étudiants, militaires), 1.000 francs ou 1.500 francs (abonnement bibliophile sur beau papier).

J. Desbordes, 14, rue Colbert, Concarneau
C. C. P. 1493-79 Nantes

Bloavezh mat !!!

Une année se termine, une autre commence. Tout d'abord, nous offrons nos meilleurs vœux à nos amis et lecteurs. Nous savons trop de combien de soucis la vie est encombrée pour ne point leur souhaiter, en donnant toute leur valeur à ces termes peut-être trop usés, une bonne et heureuse année.

Mais alors, une simple petite prière : cette année, qu'ils la commencent bien. Qu'ils nous envoient, tout de suite, le montant de leur réabonnement, et un peu plus s'ils le peuvent ! Je sais que tous nous souhaitent bonne chance, qu'ils désirent nous voir grandir — réussir — prospérer. Mais alors : qu'ils nous aident en se réabonnant sans retard. Dois-je leur dire combien d'argent précieux, combien de temps tout aussi précieux, nous perdons à photocopier des feuilles, à écrire des adresses, simplement pour réclamer — qu'on nous excuse de le dire — bien souvent ce qui nous est dû ? Peut-être le leur dirai-je un jour, car je suis sûr qu'ils ne l'ont pas bien réalisé, et que, lorsqu'il s'en rendront compte, ils ne se permettront plus ensuite le moindre retard.

Car pour nous, le travail continue. AR VRO a publié ses quatre numéros cette année. Le troisième est paru avec un certain retard : qu'on nous en excuse ; il y avait des congés à l'imprimerie juste au moment où nous devions sortir. AR VRO, l'année prochaine, publiera au moins ses quatre numéros : je dis, *au moins*. Car il se peut que nous en publions six. En fait nous n'avons pas encore décidé s'il était préférable d'augmenter le nombre des pages, ou la périodicité. Votre avis, s'il vous plaît ?

Qu'on ne nous dise plus, je vous en prie : « Oui, oui, c'est très bien. Mais je ne vois pas au juste à quoi AR VRO peut servir ! » Eh bien, mais il sert tout simplement à défendre la nation bretonne ! Il présente, discute, défend, étudie, propose : en un mot, il combat. On dit qu'il faut de tout pour faire un monde. Je ne sais pas s'il faut de tout pour faire un Mouvement. Mais je sais qu'il faut au moins deux choses : une organisation et une idéologie. Une idéologie sans organisation ne sera jamais qu'une jolie plante de serre. Mais une organisation sans idéologie risque de se disperser à la moindre bourrasque.

Or, s'il existe bien des organisations en Bretagne, il nous semble que les problèmes idéologiques sont curieusement laissés de côté. Voilà ce que nous nous proposons : continuellement définir, revoir, mettre au diapason des idées modernes, l'idéologie bretonne. Je ne dis point : la créer. Car elle a été créée depuis longtemps. Depuis que, sur nos frontières, le premier paysan breton est tombé en criant : « Viv' la Bertaigne ! »

Si l'idée nationale reste la base de notre action, il y a tout de même, tous les jours, de nouveaux problèmes à étudier du point de vue de la patrie bretonne. Resserrer nos liens avec les autres peuples celtes, aider aux progrès du fédéralisme européen, étudier les nouveaux schémas offerts à la Communauté, etc... Que nous n'ayions point atteint nos buts cette première année, c'est bien évident. Mais, vous le savez comme moi : Rome ne s'est pas fait en un jour. Nous débutons. Nous revoyons. Nous réfléchissons. Nous voulons, d'abord, étudier de près ce qu'ont fait, avant nous, nos aînés. Pour les critiquer ? Oh, vingt ans après, la critique est aisée. Peut-être pourrions-nous critiquer, à l'occasion. Mais d'abord pour les saluer. Pour saluer des hommes qui ont donné leur vie à la Bretagne.

Certains d'entre vous ne sont pas que des lecteurs. Ils sont aussi des collaborateurs. Qu'ils continuent à nous aider, de leurs articles, de leurs lettres, de leurs conseils. Et, quand nous méritons la critique, qu'on nous l'adresse : elle nous aidera toujours, autant que les conseils. Et elle aidera à établir dans le Mouvement une atmosphère de libre discussion qui, parfois, a manqué. Nous demandons seulement qu'elle soit, cette critique, charitable : c'est après souper, le soir, après notre journée de lourd travail, quand les enfants se sont tus, que nous réalisons AR VRO : à l'heure même où bien d'autres tournent le bouton de leur poste ou s'en vont au cinéma.

AR VRO a un grand rôle à jouer dans le relèvement de la Bretagne. Ce rôle, parfois, nous fait trembler un peu. Nous tâcherons d'en être dignes.

Qu'on nous aide.

P. D.

AMIS D'AR VRO.

Des lecteurs nous annoncent leur intention de fonder incessamment, dans une ville bretonne, un petit groupe d'AMIS D'AR VRO. Nous ne pouvons qu'encourager ce projet et féliciter ces amis de leur enthousiasme. Nous pensons avoir bientôt un réseau de propagandistes et d'amis que nous pourrions, un jour, fédérer en association.

G. B. KERVERZIOU

le « poète difficile »

par Arzel EVEN

« *Me 'zo barzh ha chimist* » — c'est de cette manière que j'ai entendu un jour, voici quelque seize ou dix-sept ans, Kerverziou se présenter lui-même, dans la note primesautière et humoristique que se rappellent tous ses amis, mais qu'on n'imaginerait certes pas à la seule lecture de ses œuvres. Et, ma foi, une telle définition en vaut bien une autre, à la condition de bien comprendre qu'il n'y avait pas en lui un poète et un chimiste fonctionnant en quelque sorte indépendamment. Répudiant cette erreur moderne, le divorce d'un art détaché du réel et d'une science sans beauté, Kerverziou avait su retrouver la vision traditionnelle de l'unité du monde, que peut seulement appréhender un art qui est connaissance, une science qui est création. Mais pour avoir une peinture parfaite de Kerverziou, il faudrait, aux qualités précitées, ajouter celle, en apparence inattendue, d'artisan. Non qu'il ait jamais exercé un « métier », en dépit d'une indéniable habileté manuelle dont j'ai eu bien des preuves ; je ne fais pas allusion non plus, bien que la chose ait son importance, à son activité pour la défense de l'artisanat durant une certaine période de son existence. Mais, complétant son retour à la Tradition, il avait compris aussi cette autre erreur de notre époque : « l'art pour l'art », le beau inutile opposé à la nécessaire laideur.

Non moins que l'inspiration, la forme chez G. B. K. exprime cette unité de l'intellect, reflet de l'unité cosmique. Voici comment lui-même définissait son « Art poétique » :

« Les mots du poème doivent à la fois, par leur racine, par leur sens profond, celui qui éveille en nous la mémoire héréditaire, et par leur sonorité, leur rythme... concourir à constituer un cristal linguistique où la beauté s'allie à la résonance profonde de l'idée » (1).

(1) Article publié dans *La Bretagne*, en 1942.

Un tel programme n'est-il pas une véritable « chimie » — disons mieux, « alchimie », car nul n'ignore que Kerverziou n'était pas versé uniquement dans les sciences qu'enseigne l'Université (il le fallait bien, d'ailleurs, car ce n'est pas la « science profane » qui eut pu lui rendre la vision intégrale du monde) ; n'exige-t-il pas aussi le patient travail exprimé par les vers d'Albert Samain que Kerverziou aimait à citer :

*Taille tes souvenirs en pierres précieuses,
Et fais-en pour tes doigts des bijoux anciens.*

Ambitieux programme, dira-t-on, et qui ne conduit pas à une poésie facile. Reconnaissons franchement qu'à l'époque où notre poète écrivait ces lignes (1942), son art poétique n'était pas entièrement réalisé, bien que *L'Escalier de Service*, *Solstice*, *Voix sans visage* et bon nombre d'autres poèmes déjà publiés eussent déjà suffi à lui assurer une place de premier plan. C'est un peu plus tard seulement que Kerverziou devait se « trouver » entièrement : découvrir sa vraie source d'inspiration, l'antiquité celtique ; découvrir aussi, comme maints autres de nos grands poètes, la forme la plus appropriée à son tempérament et à son sujet, l'allitération celtique traditionnelle. Si le marteau de l'*Ankou* a brisé trop tôt l'athanor où s'élaborait le « Grand Œuvre » promis, *La Dame de Brocéliande*, l'emploi successif ou simultané de la rime interne du moyen-breton et de la *cyghanedd* galloise a produit, dans ces brefs et intraduisibles chefs-d'œuvre que sont ses derniers poèmes : *Janua Caeli*, *Pétales*, *Salve Regina*, *Om*, des effets réellement extraordinaires ; et, seule, cette musique verbale pouvait atteindre « l'oreille intérieure, celle par laquelle écoutent toujours nos ascendants bretonnants » (1) et traduire les infinies résonances métaphysiques de la pensées.

Quant à la difficulté de l'œuvre poétique de Kerverziou, je ne la nierai certes pas. Mais depuis quand « difficulté » est-il synonyme d'« obscurité » ? Si le lecteur est « aveuglé » en lisant Kerverziou, ce n'est pas par l'obscurité, mais par la lumière trop vive et qui arrive de tous les côtés à la fois ; et la dureté de la forme est celle du diamant, non celle de la roche. Et puis, la « facilité » n'est guère un critérium de la vraie poésie ; Roparz Hemon et Maodez Glanndour peuvent paraître « clairs » auprès de Kerverziou, mais sont-ils plus « faciles » ? Il reste que la poésie de G. B. K. est essentiellement « intellec-

(1) Même article.

tuelle » — je ne dis pas « cérébrale », et c'est à dessein. On songera sans doute à Mallarmé, et c'est en effet de lui que Kerverziou se rapproche le plus parmi les poètes français (sans influence directe, d'ailleurs ; G. B. K. m'a toujours affirmé, à ma grande surprise, qu'il n'avait jamais lu Mallarmé), avec la profondeur métaphysique en plus. Et certes, si poète jamais donna « un sens plus pur aux mots de la tribu », c'est bien Kerverziou. Sous sa plume, les mots d'une langue avilie, tout en gardant leur acception courante, reprennent leur sens étymologique et font résonner des harmoniques dans tous les plans. Veut-on des exemples ? Dans le poème qui porte leur nom (« l'interprétation celtique du péché originel », selon la définition orale de l'auteur), Manos et Bena, l'Adam et l'Eve celtiques, sont désignés successivement par trois couples de termes différents, accompagnés chaque fois d'une exégèse de quelques vers : *den ha benenn* ; *gour ha gwreg* ; *mav ha maouez*. On ne peut, en français, traduire que par « homme et femme », mais cette plate équivalence ne rend chaque fois, pour ainsi parler, que le son fondamental. *Den* et *benenn*, mots primitifs et généraux, expriment la simple qualité d'êtres humains ; *gour* et *gwreg* mettent l'accent sur la différence complémentaire des sexes, image de la polarité principale Essence-Substance ; *mav* et *maouez*, lorsqu'on connaît leur étymologie, reprennent leur valeur première de « serviteur » et « servante » et traduisent la subordination du couple humain à l'égard du Père de la Race (« faits pour adorer le puissant Taureau du Couchant »). On songe à Mallarmé encore, à Valéry, à certains sonnets de Shakespeare, voire à Pasternak. Un autre poème plus ancien, auquel il a déjà été fait allusion, est intitulé *Goursav*, que j'ai traduit « Solstice » — et il s'agit bien, comme dans *Le Cimetière Marin*, de « l'âme exposée aux torches du solstice » ; mais à rigoureusement parler, ce sens, admis par les dictionnaires, est emprunté au gallois : à un point de vue purement breton, le mot signifie « extase, ravissement » (« hyperstase » serait un calque exact), et le titre du poème exprime, sans traduction possible en aucune langue (1), le ravissement de l'âme (ou plutôt de l'esprit) dans la pleine lumière — midi de l'année, midi du jour, midi de la vie. Midi géographique aussi, le poème ayant été écrit durant les années d'exil en Provence — dans la « Lumière Blanche » que l'Être réfracte et décompose tel un prisme.

(1) Même et surtout en gallois, où *gorsaf* signifie aussi... « gare » !

Procédé qui frise le jeu de mots, dira-t-on. Hé oui ! Mais comme les extrêmes se touchent, il y a deux sortes de jeux de mots : à côté du calembour — « la fiente de l'esprit qui vole », disait Victor Hugo — il y a l'« étymologie symbolique », le *nirukta* des Hindous, fort en honneur aussi dans l'Irlande ancienne (voir par exemple le « Glossaire » de Cormac Mac Culennân, énigmatique personnage, druide, évêque et roi, « inspiré » au plus haut sens du terme). Que le jeu de mots soit ainsi capable d'exprimer la plus authentique poésie et la plus haute spiritualité, on n'en saurait douter après avoir lu et longuement médité — car chaque mot en est chargé de sens — le bref et sublime poème que je tiens pour le chef-d'œuvre de Kerverziou : *Dor an Nec'h*. Les bretonnants savent qu'il existe deux mots *nec'h* sans rapport de sens ni d'étymologie : *dor an nec'h*, c'est « la porte du souci », celle qui s'ouvre chaque matin sur la lourde et ingrate tâche à laquelle le poète est astreint pour vivre et faire vivre les siens ; mais, comme tout travail accompli avec l'intention droite requise est une participation au « jeu divin » (ou, en termes chrétiens, l'acceptation joyeuse de la volonté divine), *Dor an Nec'h* devient « La Porte d'En-Haut », *Janua Caeli*. Et pour saisir toute la valeur d'un rapprochement que n'eût point désavoué Venance Fortunat, il convient de se rappeler que G. B. K. occupait alors un poste lourd de travail et de responsabilité dans une grande entreprise rennaise dont le nom (d'origine allemande) signifie précisément « Porte d'en-haut »...

La poésie de Kerverziou n'est donc pas de celles qui bercent ou enivrent ; elle s'adresse aux facultés les plus élevées de l'individu, elle est vraiment « le doigt de l'envoyé d'En-Haut écrivant sur le mur — Le chant de l'éternité qui t'appelle ». Inutile de se dissimuler que son appréciation parfaite requiert du lecteur presque autant de savoir que l'auteur : conscience de l'étymologie des mots, familiarité avec l'antiquité celtique et avec l'épopée irlandaise — et aussi culture « scientifique » au sens courant du terme. Les images empruntées aux sciences mathématiques et physiques (plus rarement biologiques) viennent sous la plume de Kerverziou aussi spontanément qu'à un poète de la *Pléiade* les allusions mythologiques. C'est Véga « resplendissante en son espoir polaire » (en raison du phénomène dit « précession des équinoxes », Véga sera devenue étoile polaire dans quelque 12.000 ans...). C'est « le rythme de

mes jours... — Sinusoïde étrange... » (1), et dans le même poème, la voluptueuse chair féminine « cellules pourriture à la morgue demain » — curieux écho du *Grand Testament*, de *Buhez Mabden* et de la *Charogne* de Beaudelaire ; la précision scientifique, médico-légale même, n'ajoute-t-elle pas ici un élément d'horreur supplémentaire, évoquant la table de dissection plus hideuse que la tombe. C'est, déjà deux fois cité, « mon Etre... prisme réfractant le divin ». Mais ces traductions donnent, inévitablement, l'impression tout à fait fautive d'un vocabulaire technique pédantiquement plaqué sur la poésie ; en fait, les mots bretons employés par l'auteur, techniques quant à leur sens précis, ne sont pas des fleurs étrangères dépayées, mais les vigoureux rejetons de racines (aux deux sens du terme) indigènes : *kanevedennañ*, par exemple, est régulièrement formé sur le mot courant *kanevedenn*, et n'a nullement le relent de laboratoire de « réfracter » — pour rendre la nuance exacte, il faudrait, si les ressources du français le permettaient, créer un verbe tel qu'« arc-en-cieler ».

L'alliance de la poésie et de la science est une périlleuse gageure. Un Lucrèce a pu la tenir au temps où une science encore dans l'enfance s'émerveillait devant la nature ; la froide impassibilité de la science moderne (même à ses débuts) glacé les talents indéniables d'un André Chénier et d'un Sully-Prudhomme, pour se borner aux Français. Kerverziou, sagement, n'a pas à proprement parler cherché cette alliance ; la science n'a fourni qu'un aliment à son talent, qu'une source d'images originales que le caractère « natif », si je puis dire, du vocabulaire technique employé préserve de l'artificialité et du pédantisme. Est-ce d'ailleurs seulement une question de vocabulaire ? N'oublions jamais que la science de Kerverziou est la science traditionnelle, celle qui voit au delà du sensible et n'étudie pas les phénomènes pour eux-mêmes, mais comme vêtement de réalités plus profondes. Je ne crois pas qu'un Kerverziou purement astronome eut risqué cette audacieuse et splendide allusion à Véga, s'il n'avait vu dans le « Pôle » qu'un point virtuel d'une voûte imaginaire...

Puissent ces trop brèves notes aider quelque peu à dissiper l'aura de crainte respectueuse qui entoure trop souvent

(1) Version française de l'auteur, publiée dans *Fontaines de Brocéliande* sous le titre « Symboles surréels ». Faisons observer en passant que le mot « surréel » a ici sa vraie valeur, et nullement le sens diaboliquement inversé que lui donne le « surréalisme ».

l'œuvre d'un poète qui chercha, plus qu'aucun autre, « l'Unité cachée, sans illusion et sans doute ». Car, pour user d'une comparaison beaucoup moins irrévérencieuse qu'elle n'a l'air (car si elle évoque la guenon du fabuliste, elle plonge ses racines dans le plus vénérable symbolisme traditionnel) : si la noix est dure à briser, l'amande est nourriture suave et substantielle.

BIBLIOGRAPHIE. — Sur G. B. Kerverziou on pourra lire les passages que lui consacre F. ELIÈS dans *Istor al Lennegezh Vrezhonek* (850 francs) ; on lira également la collection de ses poèmes *Barzhonegoù* (400 francs). — P. Bodenan, Verger Saint-Yves, Stang ar C'hoad, Kerfeunteun (Finistère). - C.C.P. 212-23 Rennes.

Distinction

L'écrivain nantais E. Coarer-Kalondan s'était vu décerner, en avril dernier, le second prix « Barbier-Braille » de littérature. En juillet, l'Académie Française récompensait de nouveau son talent par le Prix « Pierre-Villey », décerné tous les trois ans.

Enfin, au début de novembre, l'Union Générale des Auteurs et Musiciens Professionnels Aveugles lui attribuait, par l'intermédiaire d'un jury spécialement constitué, le Prix « Antigone » de poésie moderne.

Nous nous réjouissons des distinctions qui viennent couronner l'œuvre marquante de notre ami Kalondan dans les lettres bretonnes. Il convient d'en rappeler particulièrement « *Nantes pittoresque et disparu* », monographie d'une poésie attachante ; un court roman plein de verve, « *Youenn le chercheur de pain* » ; un autre roman, « *Les aventures du Roi Baco* », paru en 1958 ; et, dernièrement, une plaquette consacrée à Clisson, évocation historique remarquable de la porte sud de Bretagne.

Coarer-Kalondan est, d'autre part, producteur à Radio-Bretagne.

Sincères félicitations bretonnes. »

T. K.

Comment on écrit l'histoire...

« ...Il y a les autonomistes bretons, dont le recrutement, extrêmement réduit au dire même des occupants, est suffisant cependant pour armer quelques centaines de miliciens, émules de ceux de Darnand, quoique sous un autre uniforme et répartis en formations indépendantes. Tandis que la Milice ordinaire a son siège à Rennes, eux ont le leur à Saint-Brieuc, 39, rue Renan, où ils conservent le fanion du Parti Autonomiste. Ils ont un journal, « L'Heure Bretonne », de moins en moins lu à mesure que passent les années d'occupation. Ils ont un chef, Jean de Suelen, collaborateur notoire. Ils ont, parmi les résistants, un sobriquet : ce sont les milices « Perrottes », du nom d'un curé du Finistère, l'abbé Perrot, dont ils ont fait leur patron et leur martyr. Idéaliste naïf égaré dans la politique, le malheureux qui, d'après certains résistants eux-mêmes n'a jamais dénoncé ni torturé personne, s'est laissé circonvenir par les Allemands et a payé de sa vie son manque de discernement : sur avis passé à la radio de Londres, des maquisards l'ont abattu en décembre 1943. »

ROBERT ARON.

(« Histoire de la Libération de la France », p. 214.)

« Ceux d'entre nous qui ont milité pendant la guerre ne peuvent qu'écarquiller les yeux devant un tel monument d'absurdités. Les détails sur le « Parti Autonomiste », « L'Heure Bretonne », les « Milices Perrottes », leur siège et leur chef, sont d'un grotesque inénarrable ! Qui donc a bien pu raconter à Robert Aron de telles sornettes ? Quand on écrit l'histoire, il faut s'informer sérieusement. Mais là où nous ne rions plus, c'est quand Aron parle de l'abbé Perrot. Le présenter comme un « naïf » circonvenu par les Allemands est une injure à la mémoire d'un homme qui fut l'un des pionniers du Mouvement breton moderne et que son patriotisme, seul, empêcha d'accéder, dans son diocèse, à une Cure plus importante que celle de Scrignac. Beaucoup de ceux qui l'ont dénigré n'arrivaient pas à sa cheville. Nous ne reprochons pas ce jugement blessant à Robert Aron, mais à son informateur tendancieux

qui devait être particulièrement intéressé à travestir la vérité. Rappelons que la Formation Perrot ne fut pas ainsi baptisée par les « résistants », mais par les membres de la Formation eux-mêmes qui voulurent par là honorer la mémoire du grand patriote breton et le prendre pour modèle.

Nous retenons avec beaucoup d'intérêt la précision, que nous connaissions déjà depuis longtemps et que certains person-nages s'efforcent de camoufler depuis 1943 : c'est bien pour ses idées bretonnes que l'abbé Perrot a été assassiné ; c'est bien de Londres qu'est venu l'ordre du meurtre. Nous le savions. Comme nous savons aussi beaucoup d'autres choses.

De tous côtés, le mensonge et l'erreur déforment nos intentions, nos paroles et nos actes. Il faut que la vérité soit connue de tous. C'est pourquoi nous faisons de nouveau un appel pressant à nos amis pour qu'ils fassent connaître « AR VRO » autour d'eux et qu'ils nous accordent leur soutien financier afin que notre revue paraisse bientôt tous les deux mois.

Au travail et à l'aide. C'est pour la Bretagne !

R. PENNEK.

KAVY

Le « Groupement des Jeunes Bretonnants » (soit « Kevredigezh Ar Vreizhonegerien Yaouank », en abrégé KAVY) a pour but d'unir TOUS les jeunes Bretons, de 10 à 25 ans, qui parlent ou apprennent la langue de leur pays et veulent travailler pour elle et préparer l'avenir du breton vivant. TOUS, sans distinction de parti... ou d'orthographe.

Nous publions la revue trimestrielle bilingue Yaouankiz. Une section locale fonctionne à Paris, avec cours de breton, réunions, sorties bretonnantes. D'autres sont en voie de formation en Bretagne.

Débutant ou bretonnant, votre place est parmi nous. Vous qui venez d'achever ces lignes, n'attendez pas plus longtemps. Voici notre adresse : Erwan Evenou, 10, rue Perrault, Fontenay-le-Fleury (Seine-et-Oise). — Merci.

La Direction de KAVY.

SKOL BLISTIN

1942 - 1944

gant KERLANN

Diwar neuze e voe gellet kregiñ e gwirionez gant ar skol, ha reiñ an deskadurezh e brezhoneg penn-da-benn da gentañ : lenn ha skrivañ. Gant ar brud o redek e teuas gweladennerien war-du ennomp (1). Unan anezho, R. Y. Huon, hor mignon mat, a skrive evel-hen diwar-benn ar skol :

« P' on aet e-barzh e oad krog d' ober skol. Goude bezañ bet degemeret kalonek gant an Ao. Kerlann ha gant ar vugale o-unan, a respontas gant o holl galon d' am « demat » e c'hellis klevout anezhe o lenn war al levr kaer Lommig. Goude-se ar skolaer a ziskouezas din kaeroù ar vugale : skritur, daspugnadurioù, diskontadurioù ha niveroniezh, pep poelladenn dispartiet gant tresadurioù keltiek hag eeun-meurbet.

E-pad an amzer-c'hoari e welis an ti eus krec'h d' an traoñ. Ar vugale a zebr ouzh an daol vras, holl a-gevret evel er gêr, e darempred tost ha flour gant an tiegezh.

Pa zeujomp en-dro d' ar c'hlas edo ar vugale o c'hoari « Itron ». Gaid, ur plac'h vihan, he flezhenoù en-dro d' he fenn, a aoze ar pred war ur fornigell vouk. Mikael, oc'h ober war-dro ivez, en doe neuze ar gwalleur da c'houlenn :

« — Ha petra a vo graet evit an dessert ? » Kerkent e voe gourdrouzet. N' eo ket gant ar mestr, nann, met gant Gaid, a lavaras dezhañ, fuloret :

« — N' eo ket evel-se e vez lavaret : an dibenn-pred eo, n' eo ket an dessert. »

An Ao. Kerlann a zisplegas din e zoare d' ober gant ar vugale evit o c'helenn (2). Implijet e vez an doare strollek, an hini kontrol d' an doare dielfennañ ma reer gantañ war ar

(1) Hag ar veleien ne vezent ket ar re ziwezhañ ! An Ao. Jacob, ar c'homandant a reas ar goulenn evit ar brezhoneg ouzh ar Prezidant Wilson, o chome e Toull-du-Herri, a veze ivez war-dro alies.

(2) Evit deskñ lenn.

galleg (1). Graet eo an doare-se kalz muioc'h hervez spered ar vugale, hag an deskadurezh-se a zo kalz bevoc'h eget eben.

A-raok mont kuit em eus sellet en-dro din : war ar voger e oa kartenn Vreizh, a-us d' an daolenn du ur bannielig Breizh, izeloc'h un denenn troad-leue (2) staget ouzh ar voger gant an anv, ur bod kelenn ; ar c'hentelioù war an traoù ne vezont ket ankounac'haet.

Ur prenestr bras a zigor war al leur ; ar maezioù a zo dirak an ti, ar mor pelloc'h a-dreñv. Goude ur c'hard- eur bale e c'heller tizhout an aod, hag en hañv, pa vez brav an amzer, ar vugale a ra baleadennoù dispar a-hed ar mor dre ur wenedenn. Tu a zo d' en em ziskuizhañ e disheol ar gwez-pin ha da studiañ ; goude ez eer war-raok oc'h envel pep plantenn ha pep loen a gaver dre al lanneier, pe o sellout ouzh ar mor o lufrañ hag ouzh ar bigi stouet o gouelioù gwenn, o seblant-tout pigosat ar mor eonennek. Diskenn a reer neuze war an traezh ken tener, « Traezh ar Veleion » pe « Tosenn ar C'hozh », daou oufig goudoret ma c'heller ober embregerezh-korf kement-ha-kement enno.

Setu buhez bugaligoù eürus skol Blistin...

..

Peurliesañ e oa graet ar c'hentelioù bras d' ar mintin. Goude lein avat, e staged gant ur gentel skritur, ha neuze er-maez ! Eno eo e oa graet ar c'hentelioù war an traoù (3). Alies e oa skourret un daolennig du ouzh ur brank balan ! Ar c'hentelioù istor a oa graet e dismantrañ iliz kozh Sant Jestin, war an uhel, pe e lec'h all. Ar c'hentelioù douaroniezh a oa graet war vord an oad (an traezh a dalveze da verat da vont da ledenez, penn-tir, strizh-douar, brec'h-vor).

Meur a daolenn an amzer a zo bet en implij e Skol Blistin. Setu amañ da heul, evel skouer, div anezho.

Taolenn an amzer

An eürioù-skol a oa evel-hen : 8 eur 45 da 10 eur 30 d' ar mintin, neuze un amzer-c'hoari, hag eus 10 eur 45 da greisteiz ; goude pred ec'h adkroge skol da 14 eur betek 17 eur.

(1) Bremañ e vez graet gant an doare strollek muioc'h-mui.

(2) Anv ur blantenn : arum.

(3) Skol noz a vije graet ivez, da arvestiñ ouzh al loar hag ar stered, ha desket e voe trec'hiñ war an aon en noz, ha da adkavout un hent en deñvaljenn (en deiz e oa anavezet al lec'hioù en diaraog).

Bemdez e veze tennet an anal, an holl brenester digor, e-pad pemp munut.

Da gentañ e kroged bep eil devezh gant displegerez, pe c'hoazh kan. Ar gentel gentañ da c'houde a oa : jediñ. Goude-se e oa tro ar brezhoneg (*Lun* : Reizhskrivadur ; *Meurzh* : Geriadur ; *Merc'her* : Yezhadur ; *Gwener* : Pleustradenn-brezeq ; *Sadorn* : Eilskrivadenn ar re vihan, sevel frazennoù ar re vras).

War-lerc'h an amzer-c'hoari e oa 45 munutenn Lenn hag un hanter-eur Skrivañ.

Goude merenn e kaned ha, bep eil devezh, e veze a-bep-eil gant ur gentel istor pe c'hoazh douaroniezh. Lenn, betek an amzer-c'hoari.

War-lerc'h an amzer-c'hoari :

- *Lun* : Naturoniezh ha tresañ ;
- *Meurzh* : Embregerezh-korf ha labourioù-dorn ;
- *Merc'her* : Naturoniezh ha tresañ ;
- *Gwener* : Naturoniezh ha tresañ ;
- *Sadorn* : Galleg (un eurvezh) ha kan.
- *D'ar yaou e oa* : Embregerezh-korf, c'hoari, studi diouzh ar beure), baleadenn, tresañ, livañ, labourioù-dorn er skol, kan, embregerezh-korf er-maez.

An eil bloavezh e voe ingalet an danvezioù-studi evel da heul : KP = Klas prientiñ ; KE = Klas elfennel.

A-raok lein, 7.15 - 8.15 : Embregerezh-korf ; lein (kafe ha bara 'mann) ; skol, ur c'hard-eur kan.

LUN. — Eus 9 eur da 9 eur 55 : KP, Jediñ (poelladennoù) ; KE, Eilskrivadenn, Jediñ.

Neuze, evel bemdez, pemp munut amzer-c'hoari.

10 eur 5 - 10 eur 30 : Geriadur, Pleustradenn-brezeq ;

10 eur 30 da 11 eur : KP, Poelladenn ; KE, Lenn.

Neuze, evel bemdez, pemp munut amzer-c'hoari.

11 eur 5 - 11 eur 20 : KP, Lenn ; KE, Skrivadenn-sonioù ;

11 eur 30 - Kreisteiz : KP, Eilskrivadenn ; KE, Lenn.

Goude pred e kroged bemdez gant ar c'han ha neuze, da c'hortoz an amzer-c'hoari e oa un abadenn lenn ha skritur a-bep-eil etre KP ha KE (1/2 an amzer : lenn ; hanter all an amzer : skrivañ).

D'al Lun, adalek 15.5 betek 16 eur : Istor (kentel buhegezh) evit an holl. Neuze, evel bemdez 5 munut

amzer-c'hoari, neuze Displegerez ha Buhez ar Gelted Kozh.

MEURZH. — Evel d'al lun, nemet :

da 10 eur 5 : KP, Yezhadur (reizhskrivañ) ;

KE, Poelladenn-lenn ha tresañ.

da 11 eur 5 : KP, Lenn, eilskrivañ pe : poelladenn-yezhadur ;

KE, Poelladenn-jedoniezh, ha lenn.

Goude pred : Douaroniezh, labourioù-dorn.

MERC'HER. — Evel d'ar meurzh, nemet :

da 10 eur 5 : KP, Sevel frazennoù, o reizhañ ;

KE, Lenn, eilskrivañ.

da 11 eur 5 : KP, Lenn, tresañ ;

KE, Skrivadenn sonioù, lenn.

Goude pred : Naturoniezh, tresañ.

YAOU. — Embregerezh-korf, kan en ur gerzhout, kempenn pe ginklañ ar skol, sonerezh, kan.

Goude pred : Kan (en ur gerzhout). Bale betek koan.

GWENER. — Evel d'al lun, nemet, goude pred : Naturoniezh, embregerezh-korf (gouren), c'hoari.

SADORN. — Evel d'ar meurzh, nemet, goude pred : Istor (danevelloù), displegerez, ha c'hoari.

Bemdez adalek c'hwec'h eur betek koan : Studi

Un deiz avat, eus Lanuon e teuas un enseller : « Je voudrais vous voir en particulier, » emezañ, ar pezh a voe kaoz ma voe lesanvet an Aotrou Partikulier. An enseller-se, a oa eus ar Poatou, ne gomprenas grik er c'haieroù. « Evidemment, cela pourrait être intéressant pour l'étude du français (!!)... » Ret avat, serrañ *diouzh* ar skol guzh (« clandestine »). Gwir eo e oa bet disoñjet he diskleriañ... d'ar C'hallaoued. Termet o dije, amzeriet, hag ar skol a vije bet manet... e skouarn ar c'had ! — O, diskleriet e voe, ez-reizh, met neuze ne oa ket kavet mat an ti. Soñjit 'ta, enep al lezenn eo kement-se, ne weler ket ar privezioù eus ar sal-skol. Neuze, diskleriadenn pe get, ne oa ket mat. Hag ar skol guzh a chomas digor. Moarvat ne voe kredet ober netra enep dezhi rak ne voe

keloù ebet ken eus an Aotrou Partikulier, nag eus an Enseller Akademi en devoa hen kaset.

Met dont a reas ar mareoù diaes...

Selloù a-dreuz a veze graet gant tud 'zo (n'eo ket gant tud diwar ar maez avat, a vourre o klevout ar vugale o komz brezhoneg, hag o fede ouzh taol dirak peb a vanne sistr, evit ma kanfent !). Evelato, unan bennak, ur paotr kozh eus Kroaz-an-Hae a c'hroz mole war hol lerc'h pa dremenemp.

Gwashaat a rae an traoù evit an Alamaned, a oa stok deomp ha tro-dro. Ret e voe din dilezel ar skol, a-wechoù da vont da blantañ peulioù ouzh ar c'hirri-nij, pe da doullañ fozioù-difenn e Toull-an-Herri, pa ne oa ket evit pilat gwez e Koad-Karrig ! Dont a rae tud en hol liorz. Ur wech e vount-jomp an daol vras ouzh an nor. Ret e voe kas ar vugale d'ar gêr, rak ne voe mui sur an hentoù hag, un devezh a viz Eost, e voe lakaet din ar bistolenn war va bruched dirak va gwreg ha va bugale, hag e voen kaset kuit.

Setu penaos ez echuas Skol Blistin. Ret eo distreiñ d'ar wirionez :

1) Ne voen ket torret eus va c'harg a vestr-skol dindan ar gouarnamant evel m'eo bet lavaret. Me eo, va unan, a gasas va dilez, evit digeriñ ur skol brevez (ur skolaer stadel n'hell ket — hervez al lezenn — digeriñ ur skol brevez).

2) Harzet omp bet em skol, n'eo ket evit bezañ graet va skol e brezhoneg. Abeg pe zigarez eo abalamour ma oa un urzh a-berzh archerien Ar C'hastell-Nevez e-lec'h ma oan bet kent sekretour Strollad Broadel Breizh evit Penn-ar-Bed.

N'eo ket bet evit adsevel va skol barnet on bet da chom hep kelenn — zoken an embregerezh-korf ! (Kambr Deskadurezh Pariz). Diouzh an tu all, lez-varn Kemper a dennas diganin va gwirioù keodedad gall ouzhpenn ma tifennas ouzhin kaout annez e Breizh. Evel ma lavarer : kement-se a zo un istor all, met n'eo ket dianav.

Keuz am eus bet alies, o welout e pe bal izel e oa kouezhet an emsav, a-hed bloavezhioù, pa 'z eo bet ranket gortoz 1956 evit gwelout ur skol vrezhonek all evit ar vugale.

A drugarez Doue, savet eo. Meleudi d'an Aotrou Kalvez, rener Skol Sant Erwan, e Plouezeg, hag ivez d'an Itron Galbrun, he skolaerez. Skol-hañv Sant Iltud e Beg-Meilh, Skol vrezhonek Plistin, Skol divyezhek Sant Erwan, ad-skoulmet eo ar chadenn.

20 Eost 1959.

On nous écrit...

Je ne sais pas si le but de cette rubrique a été parfaitement compris de nos amis et correspondants. Pour nous, il ne s'agit assurément pas de faire connaître les félicitations que nous pouvons recevoir : nous publions tout aussi volontiers les critiques. Ce que nous voudrions, c'est que ces pages soient un lieu de discussion entre les militants bretons. Nous voudrions les voir exposer ici leurs idées sur tout ce qui intéresse la Bretagne et nous sommes prêts à publier les lettres qu'ils nous enverront. Nous leur demandons seulement de se plier aux normes habituelles : écrire sur un seul côté de la page, calligraphier clairement leur texte ou le taper à la machine, ne pas écrire trop longuement, nous envoyer des textes « imprimables » ! Nous ne publions que les initiales de nos correspondants, sauf demande expresse contraire, mais nous n'acceptons pas de lettres anonymes. Nous rappelons que tout auteur d'un texte mis en cause bénéficie du droit de réponse, mais que la direction de la revue se réserve le droit de mettre fin aux controverses lorsqu'elle juge qu'elles ont assez duré et que chacune des parties en présence a raisonnablement pu exposer son point de vue, étant entendu que le dernier mot appartiendra à la personne d'abord mise en cause. — Il nous semble que le Mouvement breton, dans son ensemble, ne pourrait que bénéficier d'un large échange d'idées et d'une ample discussion de ses buts et de ses méthodes.

Kibboutz

« A la suite de mon article sur « Un Kibboutz Breton » et des commentaires dont il a fait l'objet, j'ai pensé qu'il ne serait pas vain de donner ici quelques précisions.

Tout d'abord, je n'ai pas été trop mécontent de constater, dans le « courrier » publié dans le dernier numéro d'Ar Vro, que les jugements favorables à mon étude étaient rédigés en breton, tandis que les critiques défavorables l'étaient en français. Je veux dire que c'est le contraire qui m'aurait ennuyé.

En effet, la *kendrev* dont j'ai parlé doit être avant tout un centre culturel et spirituel, et il est assez normal qu'il ait recueilli la faveur des bretonnants.

Toutefois, je comprends assez mal certains reproches dont j'ai été l'objet. Il est vrai que chacun aura lu l'article à travers sa propre optique et, de ce fait, n'y aura pas toujours trouvé ce que j'ai désiré y mettre. Cependant, il me semble que j'ai été clair dans l'ensemble. Ainsi, je n'ai nullement nié que le besoin économique dominant de notre pays fût l'industrialisation. Mais il ne faut pas mélanger les torchons avec les serviettes (sans nuance péjorative). Si des économistes désirent mettre sur pied un kibboutz industriel, ce sera certainement très profitable. Mais ce n'est pas là l'objet de mon étude. La *kendrev* dont je parle est une cellule spirituelle. Il ne faut donc pas lui donner un but matériel, ou elle dégènera. L'agriculture (ou, le cas échéant, l'agriculture combinée à une activité industrielle quelconque) ne sera donc que le moyen de subsister de la communauté. D'autre part, je persiste à croire que seul un établissement rural et au moins partiellement agraire permettra à ses membres de renouer intimement avec l'âme du pays, dans tous les sens du mot.

Reste évidemment une seconde question : celle de la réalisation de la *kendrev*. A ce sujet, j'ai fait, pour ma part, deux constatations très simples :

- 1) les volontaires sont pratiquement tous des jeunes, ce à quoi l'on pouvait s'attendre ;
- 2) la plupart d'entre eux ne seront libres que dans quelques années.

Je ne crois pas que ce dernier point soit catastrophique. En effet, la *kendrev* doit être un établissement sérieux, solide, prêt à se développer et à essaimer. On ne la fondera pas comme on fonde une simple association. Aussi, s'il faut attendre ce délai, il sera cependant moins à prendre en considération que la réalisation finale.

Etait-il donc trop tôt alors pour parler du projet ? Je ne le crois nullement. En effet, l'idée avait déjà fait son chemin. Mes camarades et moi en discussions, et entrevoyions l'avenir. *Sturier Bleimor* lui ouvrait ses colonnes, *Labour* allait le faire. Il fallait battre le fer tant qu'il était chaud. Mais il y a aussi une autre raison : les jeunes devaient être mis au courant du projet, afin de pouvoir dès lors, le cas échéant, se préparer à la *kendrev*, ne pas s'engager par ailleurs, et même orienter leurs études en ce sens.

Menez tud *Walarn* a dalv bepred : Peogwir e nac'h ar gouarnamant gall ar gwir-bevañ cuzh hor broad, e rankomp sevel pep tra hon-unan. Er gendrev e c'hello difennourien ar

vro bevañ evel Breizhiz hag evel tud dieub, en ur gendrev'hel avat, ha muioc'h eget biskoazh, da stourm evit Breizh. »

Erwan Evenou - 23-11-59.

Politique ?

« Il n'est pas mauvais que l'on puisse retrouver des documents comme la *Déclaration du Parti Autonomiste Breton*, qui rappelleront à bien des jeunes que leurs prédécesseurs avaient quelque audace et que nombre d'entre eux ont du progrès à faire pour les rejoindre. A ce propos, je vous transmets une critique qui, à mon sens, ne vaut pas. Les idées que donnent AR VRO sont largement dépassées : c'était bon il y a trente ans ; mais il faudrait aujourd'hui voir les choses tout autrement pour refaire la Bretagne. Ma réponse : avant de faire mieux, il n'est pas mauvais de voir ce que les autres ont fait avant nous. Cela nous permet de faire le point, de noter les causes d'échec, de repartir pour mieux faire. Ar Vro n'est encore qu'un départ et qu'au départ. Ar Vro reste ouvert aux idées nouvelles et meilleures qu'on pourra lui communiquer. La revue n'a pas l'intention de se stabiliser sur une idée politique d'il y a trente ans.

Je ne suis pas d'accord avec la note de la page 39, très intéressante quand même bien sûr par les mises au point qu'elle permettra. Je ne suis pas maurrassien ; mais j'admire fort la puissance d'idées de cet homme ; et je suis convaincu qu'il avait raison dans son principe « Politique d'abord ». La primauté économique est un non-sens. Il n'y a qu'à voir les maigres résultats obtenus par le C.E.L.I.B. (je ne parle pas d'un M. O. B. qui n'est encore qu'à ses débuts) pour voir que sur ce terrain on n'obtiendra rien de sérieux, non plus que sur le seul culturel. Qui en définitive tient les leviers de commande, qui tire les ficelles, sinon le gouvernement, donc la « politique » ? Le peu qu'il nous a été jeté jusqu'ici, le résultat culturel sur l'enseignement de la langue pourquoi a-t-il été obtenu, sinon parce que nos Maîtres ont craint que les choses n'aillent plus loin et ne se cantonnent pas sur le terrain culturel. Les journaux avaient déjà donné un sens politique à ces manifestations qu'on disait « autonomistes » ; et c'est bien pour cela qu'elles ont eu un résultat. Si les jeunes Bretons n'ont devant eux qu'un idéal économique, on ne les mènera pas loin ; ils prendront la solution de facilité et fileront à Paris ou ailleurs où la vie leur sera plus facile. Si on veut les intéresser à la Bretagne et au développement de la Bretagne, il faut prendre le problème de plus haut ; il ne faut pas hésiter à le placer sur le plan politique, ce sont les améliorations « écono-

miques » qui viendront par surcroît... L'article de Youenn Olier, au 2) page 13, répondait d'ailleurs déjà à cette note. »

J. C. - 17-11-59.

■ « Je ne nie pas que les problèmes qui se poseront aux Bretons lorsqu'ils seront responsables de leurs propres affaires soient essentiellement économiques, en ce sens que seule l'industrialisation du pays pourra empêcher le pays de se vider, donc lui permettre de survivre. Je voulais simplement indiquer que le problème économique breton, en tant que problème économique, peut parfaitement recevoir une solution qui ne soit pas bretonne et je fais allusion ici à celle de l'émigration. Il est en effet plus économique de transporter — ou de laisser venir — la main-d'œuvre là où les industries existent depuis longtemps à l'avance que de créer ces industries de toutes pièces là où elle n'existent pas encore. Je rappelle d'ailleurs que, d'une façon générale, aucun problème économique ne reçoit de solution purement économique : le schéma de Marx sur le développement et la mort du capitalisme a été faussé par la lutte des ouvriers, laquelle a été uniquement politique : la solution économique aurait été de créer directement l'économie communiste par l'action coopérative. Le rôle de Lénine montre bien que les communistes eux-mêmes ne croyaient plus réellement au caractère inéluctable des lois économiques qui, en principe, condamnaient le capitalisme à mort.

Que l'on se rappelle que les premiers économistes libéraux, de leur côté, rejetaient les revendications ouvrières comme parfaitement anti-économiques. Les revendications de l'homme au nom de la justice sont, à toute époque, anti-économiques. L'économie ne saurait donc être pour nous ni une fin ni absolu et vouloir en faire l'essentiel du Mouvement breton est un non-sens. »

Y. Olier, 8-12-59.

■ « ...Ur blijadur eo bet din lenn AR VRO ar wech-mañ c'hoazh. Pegen kentelius, pegen diouganus eo lenn Diskuliadur ar Strollad Broadel e 1928, bremañ pa weler o tont da wir kement eus ar menozioù displeget enni diwar-benn kenreizhadur kevredadel ar stadoù hag hini arboellerezh an Europ. Salv ma teuo pep tra anezhi da wir.

Un dra vat ha dedennus da veur a hini e vije danevell pezh a c'hoarvezas e Breizh e-pad ar bloavezhioù glac'harus etre 1940 ha 1946. Kalz eus mignoned Gwalarn a zo chomet hep keloù ebet er mare-se hag ur bern gevier pe damwirionezioù o deus talvezet da labezañ tud an emsav. »

Y. G.

■ « ...Ce qu'il faut avant tout, c'est refaire l'esprit national ; cet esprit, nous ne le referons pas seulement par la publication de journaux et revues qui ne touchent généralement pas la masse. L'esprit national reflourira, en Bretagne, par une communion d'idées, par un travail en commun, une union parfaite des corps et des âmes. Quelle force morale se dégagera alors de ces hommes, de ces femmes et de leurs descendance unis dans l'amour de la Patrie ! »

H. C.

(Précisons que l'auteur des lignes qui précèdent est inspiré, dans ses réflexions, par l'article paru dans AR VRO sur le « Kibboutz »).

■ « ...Pour être sincère, je dois avouer qu'AR VRO me déçoit. Là n'est pas la revue d'idées promise. C'est l'AR VRO primitif en revue, mais en « moins bien » — fors les lettres et les textes en breton hélas... »

G. T.

■ « Evit J. P. ne c'hell bevañ ur c'hibboutz pe ur c'humun e Bro-Chin nemet gant « la discipline de fer qui y règne ». Da J. P. e respontan kement-mañ : « La discipline est ce qui manque en France et ce manque pourrait peut-être expliquer sa chute. Si nous obtenons un jour notre autonomie de gestion, il faudra bien accepter une discipline (la nôtre). Elle sera librement consentie par nous, qui avons désiré nous administrer. Mais il faudra peut-être l'imposer aux autres. Car il y en a d'autres, parmi nos compatriotes, qui seront toujours à la remorque de Paris. Rien ne sert de minimiser le problème. »

Y. B.

■ « C'est l'article de votre deuxième numéro (« L'Agonie de la Bretagne ») qui m'a incité à prendre un abonnement à votre revue. L'article en question est particulièrement bien pensé. Il montre toute l'importance du « politique d'abord ». Tant que les États de Bretagne sont restés en place, la Bretagne est restée elle-même. »

F. M.

■ « Unvaniñ an Emsav » eo ar pennad talvoudusañ am eus kavet en niv. 3, kudenn pennañ an Emsav emañ. Hogen ur gudenn all a zo stag outi, hini ar Fiziañs, rak re a daolioù goull a zo bet en 10 vloaz diwezhañ evit mirout ar Fiziañs-se. Hag ar Fiziañs a zo eret da gudenn ar Renerezh. Pa vo renerezh start, pa vo ur Rener gantañ ar beli, neuze 'vo fiziañs. »

Y. C.

■ « En réalité, il se produit en moi une certaine déception. Pourquoi ? Parce que je vois tant d'intelligences axées sur le péril économique, et essayant de convertir des hommes faits et d'âge mûr.

En fait et en réalité, les problèmes économiques et démographiques sont communs non seulement à toutes les provinces de France et de Navarre, mais à de très nombreux pays du monde, sinon à l'univers tout entier. Essayer de traduire en chiffres, ou en graphiques, ou en statistiques, les angoisses communes à toutes les nations, c'est entrer dans la ronde de l'uniformisation, se prêter au nivellement économique et, partant, abolir toute personnalité des nations.

Je crois... qu'il faut surtout essayer d'exalter l'idéal « Patrie Bretonne ». Il faut revaloriser la notion « Nation Bretonne ». La revaloriser non pas chez les adultes, dont la vie est axée sur l'économique anonyme et mondial, mais chez les jeunes de 16 à 20 ans, dont le cœur et l'esprit sont encore ouverts à l'enthousiasme et à l'idéal. »

A. G.

■ « Je connais Nantes depuis 1923. Je la fréquente depuis 1931. J'y vis depuis de nombreuses années. En tant que peintre en bâtiment, j'ai parcouru depuis huit ans toute la ville et sa banlieue, travaillé sur pas mal de chantiers avec des ouvriers du nord et du sud de la Loire, de la ville aussi ; j'ai travaillé également « en appartement ». Là, j'ai vu l'aristocratie et les bourgeois — si on peut encore les appeler ainsi. Dans les moments de chômage, j'ai côtoyé les malheureux. Je peux parler.

Je répondrai donc à l'ami P. M. qu'il est encore un peu jeune. Sinon, il n'aurait pas traité P. N. (ni autres lecteurs d'*Ar Vro*) aussi cavalièrement. L'expression « séparatistes nantais » m'avait, moi aussi, choqué. Il ne fallait pas être grand clerc, quand même, pour voir qu'elle désignait les « Ulstériens » en place. Mais qui commande à Nantes, sinon eux ?

Ceci dit, passons au crible les arguments de P. M. :

1°) Il n'y a qu'un malheur, c'est qu'une bonne partie de la population de Nantes n'est pas d'origine bretonne.

2°) A ma connaissance, le « peuple nantais » ne se promène pas en voiture. Les écussons les plus employés sont, malheureusement, le blason herminé et le tricolore séparés (ou unis, comme on voudra) par un F. Drôle de choix !

3°) La population nantaise se fiche éperdument du problème breton. On est Nantais ; on croit bon d'être Nantais, c'est tout.

4°) Le breton s'est éteint au sud de la Loire, comme dans

toute la Haute-Bretagne (sauf la Presqu'île Guérandaise), du X^e au XII^e siècle.

5°) Ne pas confondre les marches avantagères de Bretagne, Poitou et Anjou (sorte de zone franche) avec la frontière d'un Etat moderne. Une partie des paroisses citées relevaient de l'évêché de Nantes *au spirituel*. Quant à l'île de Bouin, les habitants demandèrent, en 1723, le remplacement du juge breton par un juge poitevin.

6°) Je ne crois pas que le département de la Vendée soit plus artificiel qu'un autre. Surtout, il a été uni par les souvenirs de la grande Révolution.

7°) Ne pas confondre le peuplement d'une région avec l'appartenance à une nation.

8°) Des étymologies comme celles de Challans, Sallertaine et Palluau, sont tellement fantaisistes qu'il vaut mieux ne pas les relever.

Pour terminer, je rendrai hommage à la poignée de Nantais héroïques dont furent Loyant, Lajat, Ladmiraull et Ménardeau ; celui-ci est mort aussi, hélas ! à l'heure où j'écris. Mais nous continuerons leur action pour maintenir Nantes en Bretagne. »

T. J.

NOTE. — L'abondance des matières nous oblige à remettre au prochain numéro la publication d'autres lettres, ainsi que nos rubriques « Les bonnes lectures » et « Concours de Traduction ». Nos lecteurs peuvent donc continuer à nous envoyer leur traduction du texte N° 3.

Livres, Journaux et Revues

◆ **AL LIAMM, N° 76.** — Par sa richesse et sa variété, cette revue littéraire de grande classe continue à faire honneur à la langue bretonne. Signalons particulièrement une étude de Maodez Glanndour, « Littérature pour le Peuple ? », la suite d'une nouvelle de Youenn Drezen, « Skol-Louarn Veig Trebern », dans laquelle on retrouve avec plaisir la verve et l'aisance de ce grand écrivain breton. Nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs bretonnants de s'abonner à AL LIAMM.

(1.200 F. — P. LE BIHAN, 6, Domaine des Hocquettes, Suresnes (Seine) - C.C.P. 5349-06 Paris.)

◆ **KAIEROU AN EMSAVER YAOUANK.** — Rédigé surtout en français, cette nouvelle publication définit ainsi les buts qu'elle se propose d'atteindre : « Faire le point dans les différents secteurs où nous agissons... Approfondir entre nous les idées... Débattre entre nous certaines questions... Faire connaître les réalisations ». La direction des KAIEROU présente, en outre, des fiches « sur les problèmes où nous manquons d'information ». A titre d'exemple, le numéro 2 est accompagné de documents sur « l'action revendicative pour la langue bretonne pendant l'été 1959 ».

(300 F. — J.-Y. VEILLARD, 39, boulevard de la Liberté, Rennes.)

◆ **AR BED KELTIEK.** — La douzième livraison du bulletin de « Skourr Breizh » contient des articles de Roparz Hemon, d'Alan Heussaff (*Al liorz*), d'A. Toravel (*Istor berr ar skrivañ*). Un compte rendu complet de l'Assemblée générale de « Skourr Breizh », tenue à Châteaulin le 11 novembre dernier, paraîtra dans le numéro de Janvier.

(700 F. — G. DUBOURG, Pennkêr, Le Vieux-Marché (Côtes-du-Nord) - C.C.P. 1831-74 Rennes.)

◆ **BARR-HEOL, N° 21.** — L'intérêt de cette dynamique revue ne faiblit pas. Un éditorial de M. Klerg commente la situation actuelle. Une étude approfondie sur l'état économique et social du département des Côtes-du-Nord, d'après les travaux du dernier Congrès départemental du M. F. R. à Saint-Brieuc. Un conte, des nouvelles diverses.

(500 F. — Abbé LE CLERC, Recteur de Buhulien (Côtes-du-Nord) - C.C.P. 917-64 Rennes.)

◆ **SKOL** consacre son double numéro (7-8) à la publication de dictons rassemblés et classés par F. Kervella. Un fascicule d'un grand intérêt pour les bretonnants.

(1.000 F. — SKOL, Plouezec (Côtes-du-Nord) - C.C.P. 1911-06 Rennes.)

◆ **L'AVENIR.** — L'organe du M. O. B. commente largement les incidents du 7 novembre à Brest, et en tire les leçons.
(500 F. — L'AVENIR, B. P. 89 Brest - C.C.P. 11-32-86 Rennes.)

◆ **AR RINOU NEVET E KELTIA.** — Lidoù nevezkeltiek, 250 francs, 20 pages polycopiées. Il s'agit du rituel celtique de St. Dolay traduit en langue bretonne.

◆ **BROADELOURIEZH HA GOUENNELOURIEZH,** 100 F. : texte politique de A. HEUSSAFF.

◆ **LES DEUX EUROPEES,** de Karel DILLEN, 100 francs : le publiciste flamand oppose la conception centraliste de l'Europe des Etats à celle, fédéraliste, de l'Europe des Peuples et des Communautés vivantes. *Editions Bretagne Réelle*, Merdrignac (Côtes-du-Nord) - C.C.P. 754-82 Rennes.

◆ **TREDE DISKULIADUR, N° 18.** — Cette publication est remarquable à plus d'un point de vue : il s'agit d'une revue spirite, en breton, éditée au Brésil. Mais le fait le plus remarquable est sans doute qu'elle est gratuite ! — Fr. PENNEK, Rua Matias Aires, 183, Consolação, Sao Paulo, Brésil.

◆ **LIVRE BLANC ET NOIR, Mémoire pour la création d'une province-pilote et relatif à la réorganisation de la Bretagne,** avec 4 cartes, édité par le SOUVENIR BRETON, 3, rue de Clisson, Rennes ; 500 francs. — Cette belle plaquette, joliment éditée, a au moins un mérite : celui d'exister. Elle en a encore un autre : celui d'être parvenue jusqu'au secrétariat du Général de Gaulle et jusqu'à Monsieur Debré. Mais il faut bien dire que le secrétariat du Général de Gaulle ne lui a concédé qu'un accusé de réception et que M. Debré s'est déclaré absolument pas d'accord.

La réorganisation de la Bretagne est évidemment prévue dans ses moindres détails : on a déjà choisi le titre du Journal Officiel du Territoire de Bretagne, les frontières ont été rectifiées et les provinces de l'Ouest elles-mêmes remembrées. Sans entrer dans le détail, nous signalons tout de suite que nous ne pouvons être d'accord sur deux points d'une importance capitale : l'assemblée du territoire n'est pas élue au suffrage universel ; elle tient ses pouvoirs « par délégation générale du pouvoir central ».

◆ **YAOUANKIZ.** — Excellente revue de jeunes bretonnants, rédigée dans les deux langues.

(500 F. — E. EVENOU, 10, rue Perrault, Fontenay-le-Fléury, Seine-et-Oise.)

TOUR D'HORIZON

BREST.

On aura lu, dans *L'Avenir* par exemple, le récit des événements de Brest. Nous les rappelons : un commando d'une cinquantaine de perturbateurs communistes, conduits par l'ex-député Gabriel Paul, sabote une grande réunion d'information du M. O. B. ; à dix contre un ils s'attaquent violemment à P. Lemoine, qui est blessé ; sept camions de policiers casqués et armés de matraques prennent position dans la salle et aux alentours ; enfin, vers 10 heures, la réunion est close et la salle évacuée par ordre du sous-préfet.

Il nous faut revoir quelques aspects de la question.

Lorsque les interrupteurs tentent, par leurs cris, de couvrir la voix des orateurs, que chantent-ils ? « Le Chant des Partisans » et « La Marseillaise » ; trois « Marseillaise », d'ailleurs, pour un seul « Chant des Partisans ». *D'Internationale*, point ! Les dirigeants — non-Bretons — des sections bretonnes du Parti Communiste se sont mis au service du centralisme et de l'arbitraire français.

Le tract diffamatoire appelant les Brestois à manifester contre le M. O. B., et dont on peut juger du succès au nombre des perturbateurs, était signé des sections de Brest du P. C. F., de la S. F. I. O., du P. S. A., de la C. G. T. et du Syndicat National des Instituteurs. Nous demandons : qui a donné la signature du P. S. A., qui devrait avoir mieux à faire ? qui a donné la signature de la S. F. I. O. ? et qui a donné la signature du Syndicat des Instituteurs ? Et quelle a été la réaction d'Ar Falz et de M. Keravel ?

Les innombrables articles de *l'Humanité-Dimanche* ne valent point la peine qu'on s'y arrête longuement : leur auteur n'a-t-il pas eu lui-même honte de les signer ? Pour en donner le ton, empruntons leur cette citation : *P. N. B. signifie Parti Nazi Breton* !!! Au fait, c'est déjà un journal communiste, *L'Action*, qui, en 1950, lançait une première offensive contre le Mouvement breton renaissant — journal (disparu !) aux destinées duquel présidait l'ex-Breton Pierre Hervé. Au fait, qu'est devenu Pierre Hervé ? Après avoir renié son pays, la Bretagne, il n'a pas tardé à renier son parti, le P. C. De reniements en reniements, l'anonyme correspondant de *l'Humanité-Dimanche* fera aussi carrière. Que dis-je ? Il a déjà fait carrière.

L'Humanité-Dimanche se réfère même à la presse allemande, pensez donc ! Nous serons donc certains de l'intéresser en lui signalant que des organes de cette même presse ont publié, en son temps, le texte d'un télégramme de félicitations envoyé à M. Fehrat-Abbas, par *Breiz-Atao* (en exil), lors de la constitution du G. P. R. A. Qu'il le dise à ses lecteurs : ça leur fera plaisir.

D'ailleurs, je parle de tout cela, mais s'est-il vraiment passé quelque chose à Brest le 7 novembre au soir ? Si je m'en réfère à *Ouest-France* et au *Télégramme* qui, étant des journaux d'information, devraient tout de même savoir, il ne s'est absolument rien passé. C'est d'ailleurs par erreur qu'un employé du *Télégramme* a

accepté, comme une vulgaire réclame de margariné, un placard annonçant la réunion : puisqu'il ne s'est rien passé, ce n'était sans doute qu'une farce, mais qui a fait bien du bruit dans les bureaux directoriaux.

Grâce à tout cela, d'ailleurs, aux cris des uns et au silence des autres, le M. O. B. est maintenant lancé à Brest. Sa prochaine réunion, à Brest évidemment, sera un franc succès.

Au fait, pourquoi n'en pas choisir comme thème : le système fédéraliste et les droits des nationalités et des langues en U.R.S.S. ?

J'EN USE, MAIS N'EN USEZ POINT !

« Un autre moyen pour les dirigeants de Kiev de souligner sinon le particularisme du moins l'originalité de leurs institutions est la question des langues. En principe, l'ukrainien est la langue officielle de la République, et c'est la première chose que ne manquent pas de faire observer les officiels de Kiev. Au début de chaque entrevue que nous avions avec un responsable des corps constitués de la République, celui-ci commençait par demander fort benoîtement si un « interprète d'ukrainien en russe » accompagnait notre groupe de journalistes internationaux... »

« Autrefois langue majoritaire, mais exclu de la vie publique et délaissé comme un « patois méprisable » par une partie de l'élite locale, l'ukrainien a conquis la plénitude de ses droits à la Révolution et s'est imposé comme langue officielle... »

« Aussi, à l'inverse de ce qui se passait autrefois, a-t-on l'impression que l'ukrainien est devenu une « langue noble », plus écrite que parlée ; elle accapare 70 % du tirage des journaux et 80 % de la littérature éditée dans la République... »

(LE MONDE, 3 novembre.)

M. Gabriel Paul peut-il nous expliquer comment ce qui est bon pour l'Ukrainien ne l'est pas pour le Breton ?

QUAND LES EXTREMES SE RENCONTRENT.

Horrifié à l'idée que les « départements d'Algérie » pourraient ne plus être « départements » par la volonté de leurs populations, *Rivarol*, qui a dû lire le tract de la section brestoise du P. C. F., « Pourquoi pas, après-demain, par celle des « populations » de Bretagne, d'Alsace ou du pays basque ? »

Mais, au fait, pourquoi pas, après tout ? N'en déplaise à *Rivarol* et à M. Gabriel Paul.

CURIEUX RAPPROCHEMENT.

Un abonné nous envoie une coupure de *Rivarol*, où nous lisons :

« Si le droit de sortir de la République française est reconnu aux départements d'Algérie, comment pourrait-on refuser ce droit aux « séparatistes » alsaciens, bretons, basques, corses, etc... ? »

Un autre abonné nous envoie le tract édité par le P. C. F. à Brest, où nous lisons :

« Le numéro du 9 octobre de l'« Avenir de la Bretagne » pose la question « Et l'autodétermination des Bretons ? »

Sous le couvert de mots d'ordre démagogiques intéressant (sic)

la situation économique de la région, les autonomistes bretons, regroupés actuellement au sein du M. O. B., veulent relancer leur politique séparatiste. »

Dans les deux cas, la même vertueuse indignation : c'est louche. Le tract P. C. F. et l'article rivalorien auraient-ils été rédigés par le même personnage ?

PUISSANCE ATOMIQUE.

La France a décidé, en 1957, de construire un sous-marin atomique. C'est chose presque faite : elle a la coque. Coût : 40 milliards, d'après M. Valin, sénateur communiste. Il ne manque plus que le moteur. Celui-là, nul ne sait quand il viendra, ni même s'il viendra un jour. En attendant, on promène un peu la coque, de port en port, question sans doute de l'habituer au contact avec l'eau de mer.

PATIENCE ET LONGUEUR DE TEMPS...

Interrogé au cours d'un déjeuner-débat à Rennes, le 8 novembre, M. René Pleven a déclaré que, « sur le projet d'implantation d'une usine thermo-nucléaire en Bretagne, rien de définitif n'avait encore été décidé » ; questionné sur la création de centres de cure marine en Bretagne, M. Pleven a répondu que cette question était toujours « à l'étude ». Evidemment, pour cela, il faut aller moins vite que pour le sous-marin atomique. Pensez, si un jour le moteur arrivait !

ÇA CONTINUE...

Le Barrage sur la Durance permettra de rendre à la culture des centaines d'hectares de terres dans le midi : nous nous en réjouissons. Mais quand aurons-nous le barrage d'Arzal qui valorisera les marais de Redon ?

Le Canal du Nord va être terminé : c'est parfait. Mais quand rendra-t-on à la navigabilité celui de Nantes à Brest ?

DEJA...

La production de pétrole saharien n'est pas encore arrivée au stade de la commercialisation que l'on s'inquiète déjà de la concurrence des pétroles lybiens : à Bir-Zelten, à 150 kilomètres de la côte — je dis bien 150 kilomètres, et sans fellagas — l'Esso-Lybia a découvert, à 2.000 mètres, un gisement dont la productibilité serait de 840.000 tonnes par an. On calcule qu'en 1962, la Lybie produira 55 millions de tonnes de pétrole, alors que le Sahara n'en produira que 25 à 30. L'argent breton n'aurait-il pas été mieux investi en Bretagne ?

TANT QU'IL FAUDRA DEMANDER.

La *Kevredigezh Selaouerien ar Radio* (secrétariat : M. Moreau, libraire, Tréguier) a demandé l'extension des programmes radiophoniques en langue bretonne. Voici la réponse envoyée par le Directeur Général de la R. T. F. à M. René Pleven, qui transmettait la requête :

RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION FRANÇAISE

Le directeur général
N° 3.264/S. D. G.

Paris, le 20 août 1959.

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu, par lettre du 8 juillet 1959, appeler mon attention sur trois suggestions destinées à améliorer les émissions en langue bretonne, diffusées sur les antennes de la Direction Régionale de la Radiodiffusion-Télévision Française.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que mes services se sont préoccupés, récemment, du problème développé au paragraphe 1 de votre correspondance. Après une étude d'ensemble de la question, il est apparu, malheureusement, que la diffusion du programme en langue bretonne sur un émetteur à grande puissance, pouvait présenter de sérieux inconvénients ; parmi ces inconvénients, le plus digne de retenir l'attention, est le risque de créer un précédent qui n'est pas sans danger dans d'autres régions.

Malgré l'intérêt que, vous le savez, j'attache au prestige breton, il ne m'a pas semblé que la diffusion de ces émissions, essentiellement régionalistes, fût en harmonie avec la mission générale de la Radiodiffusion-Télévision Française.

La diffusion trimestrielle d'une émission dramatique en langue bretonne, que vous avez proposée au point 2 de votre lettre, a également fait l'objet d'un examen attentif de la part de mes services. Il s'est avéré cependant que, pour des raisons d'ordre technique, il n'est pas possible de décrocher « Radio-Quimerc'h » du réseau synchronisé, dès la tombée de la nuit.

Dans ces conditions, cette émission dramatique devrait nécessairement être diffusée sur l'émetteur « Rennes-Thourie », d'où l'obligation d'interrompre, en soirée, le relais de « France II » et de priver ainsi une large part de l'auditoire d'un programme de son choix.

Etant donné cet obstacle d'ordre technique, il me semblerait opportun de s'en tenir à la formule actuelle, c'est-à-dire d'inclure de temps à autre, plus souvent si possible, dans le programme breton de « Radio-Quimerc'h » une adaptation de pièce de théâtre ou un montage dramatique de courte durée, à partir d'un texte en prose, que ce programme soit relayé ou non par l'émetteur à grand rayon d'action de « Rennes-Thourie ».

Enfin, en ce qui concerne le problème de l'allocation de frais de déplacements aux collaborateurs des émissions en langue bretonne, problème soulevé au point 3 de votre correspondance, je me permets de vous signaler que, selon la règle générale, ces artistes ne peuvent prétendre à ces indemnités, réservées au personnel permanent.

Il convient cependant de noter que, pratiquement, il leur est toujours versé une rémunération globale comprenant le montant de leur cachet et, éventuellement, le remboursement des frais de voyage et de séjour qu'ils supportent pour la réalisation de l'émission.

Aucune réclamation n'est d'ailleurs jamais parvenue à mes services à ce sujet.

Croyez bien que je regrette infiniment de n'avoir pu retenir vos suggestions. Vous savez cependant que la Radiodiffusion-Télévision Française sera toujours prête à agir en faveur du rayonnement de

la Bretagne, et que mes services examineront, avec le maximum de bienveillance, les demandes qui lui seront présentées en ce sens.

Je vous prie d'agréer, etc...

Evidemment, c'est bien gentil. C'est tout.

ELECTIONS BRITANNIQUES.

Lors des récentes élections britanniques, nos amis patriotes corniques, *Mebyon Kernow*, ont envoyé un questionnaire au 15 candidats qui se présentaient en Cornouaille. Parmi les 7 questions proposées, l'une portait sur l'industrialisation du pays et l'autre sur la constitution d'une Assemblée Régionale. Tous les candidats libéraux se sont déclarés en faveur d'une certaine autonomie de la Cornwall.

IRLANDE.

A la suite de deux embuscades et d'une attaque de caserne menées en Irlande du Nord par les guérillas de l'Armée Républicaine, de vastes opérations, avec transport de troupes hélicoptérées, déclenchées par les forces anglaises, sans grand succès semblerait-il. 74 membres de l'I. R. A. sont actuellement emprisonnés à Belfast, avec un total de 559 années de prison à faire ; 159 autres sont détenus sans jugement. 19 sont également emprisonnés en Irlande du Sud, et 3 en Angleterre.

BOMBE ATOMIQUE ET BARRAGE.

Nous nous joignons aux protestations qui s'élèvent un peu partout contre le projet d'essai d'une bombe atomique au Sahara. Tout d'abord parce qu'une erreur, dont les conséquences seraient catastrophiques, n'est pas exclue : voir, par exemple, le récent éclatement du caisson destiné à contenir le « cœur » de la pile à la centrale nucléaire de Chinon ; parce qu'ensuite les retombées radioactives — particulièrement fortes au Pays de Galles où on les mesure avec précision — font courir à l'humanité un grave danger ; enfin, parce que l'argent breton peut et doit être employé à la réalisation de projets utiles à la Bretagne.

A ce propos, nous entendons dire que les essais de turbines immergées réversibles à Saint-Malo sont tellement concluants que la Russie a déjà fait parvenir aux ingénieurs des propositions précises pour leur installation en Baltique : la Bretagne sera-t-elle encore une fois négligée ?

JULIAN HUXLEY.

Le grand savant britannique, dans un article publié par *L'Express* (10-XII), déclare considérer « l'érosion de la diversité culturelle dans le monde » comme l'un des « monstres » qui menacent la civilisation.

Imprimerie "La Mouette" - La Baule
Dépôt légal : 4^e Trimestre 1959
N^o inscription C. P. P. P. 36.528
Le Directeur-Gérant : P. Denis

LEVRIOU AL LIAMM

UNE PRIME DE 20 %., payable en livres choisis parmi les titres marqués d'une astérisque, est accordée à toutes les commandes passées, entre le 1^{er} Janvier et le 1^{er} Février.

1) Dictionnaire Français-Breton (R. Hemon)	700 lur
2) Dictionnaire Breton-Français (R. Hemon)	700 lur
* 3) Grammaire Bretonne (R. Hemon)	310 lur
4) Yezhadur Bras (Kervella)	900 lur
5) Le Vannetais unifié (R. ar Mason)	60 lur
6) Yezhadur berr ar C'hembraeg (Abeozen)	250 lur
7) Korf an den (Per Denez)	100 lur
8) Komzoù bev (Maodez Glanndour)	1.100 lur
* 9) An Aotrou Bimbochet e Breizh (R. Hemon)	350 lur
* 10) Kleier Eured (R. Hemon)	350 lur
* 11) Dremm an Ankou (Abeozen)	350 lur
* 12) Hervalina Geraouell (Abeozen)	400 lur
* 13) Evit ket ha netra (R. ar Mason)	400 lur
* 14) An Ti Satanazet (J. Riou)	350 lur
* 15) Labous ar Wirionez (R. Hemon)	400 lur
* 16) Alanig an Tri Roue (R. Hemon)	400 lur
* 17) En ur Rambreal (Kerwerc'hez)	400 lur
* 18) C'hoariva brezhonek	300 lur
19) Ar Marvailher Italiat	100 lur
20) Trema an heol o sevel (Kaba)	250 lur
21) Telenn Arvor (Brizeug)	100 lur
22) Istor ar Bed (II, Vallée-Mordiern)	200 lur
23) Traoniennoù ha kaniennoù mor (A. Gulcher) ..	200 lur
24) Notennoù diwar-benn ar Gelted koz (Vallée) ..	800 lur
25) Marvailhoù ar Vretoned (Iennadurioù)	250 lur
26) Marvailhoù loened (Abeozen)	250 lur
* 27) Buhez Lommig (Drezen-Haas)	350 lur
28) Archives Institut Celtique, Niv. 1, 2, 3 (ar pezh)	200 lur
* 29) Langue Bretonne (R. Hemon)	350 lur
30) An Antekrist Malmanche	320 (Alfa)
* 31) Ar Spontailh (Jarl Priel)	480 (Alfa)
* 32) Aquis Submersus (tr. P. Denez)	230 (Alfa)
33) Kleñved an Togn (Jarl Priel)	150 lur
34) Ar c'horf dindan dreid va zad kozh	50 lur
35) Bisousig Kazh an Tevenn (Abeozen)	150 lur
* 36) Barzhaz	(Alfa)
37) Cours Élémentaire de Breton (R. Hemon)	420 lur
38) Va Zammig Buhez (Jarl Priel)	800 ha
39) Evidon va unan (Ronan Huon)	650 ha
40) Va Buhez e Rusia (Jarl Priel) ..	1.000, 800 ha
41) An Ti a drizek siminal (R. Hemon)	495 lur
42) Amañ hag ahont (Jarl Priel)	1.200 hag
43) Istor al Lennegezh (Abeozen) ..	1.500, 1.200 ha
44) Geriadur Istorel - lizherenn A (R. Hemon)	1.000 lur

45)	Tristan hag Izold (Langleiz)	1.000 lur
46)	Arnodenn an Trec'h	60 lur
* 47)	Geotenn ar Werc'hez (J. Riou)	400 lur
* 48)	Barzhonegoù (Kerverziou)	400 lur
49)	Ali Baba (tr. J. Konan)	180 lur
50)	Tour ar Bleiz (P. Feval)	100 lur
51)	Merc'hig ar Rozenn	150 lur
52)	Paotr e varv glas	150 lur
53)	Robinson Kruzo	150 lur
54)	Ar C'hemener bihan kalonek	180 lur
55)	Luduennig	150 lur
56)	Ar Goantenn e Koad ar c'houisk	190 lur
57)	Kabellig Ruz	150 lur
58)	Gwenn - Erc'h	150 lur
59)	Istor Meudig	190 lur
60)	Ar c'hazh e heuzoù ler	190 lur
61)	Tableau des mutations	70 lur
62)	An Aotrou Bimbochet e Breizh (Arches)	600 lur
63)	Dremm an Ankou (Arches)	600 lur
64)	Evit ket ha netra (Arches)	750 lur
65)	Enez ar Rod, gant Langleiz (skeudennet)	500 lur
66)	Sketla Segobrani (3 levr)	1.200 lur
67)	Histoire du Peuple Breton (Duhamel)	250 lur
68)	Nomenoe-oe (Jakez Riou)	1.200 lur
69)	An Teirgwenn Pembroke (Jarl Priel) (Alfa)	2.000 lur
	» » (boutin)	1.200 lur
70)	Kistinenn (skeudennaouet evit ar vugale)	200 lur
71)	Gwennig ha Gwenola (skeudenn. evit ar vugale)	200 lur
72)	Ar Fest-noz (Youenn Olier)	850 lur

Lakaat 10 % ouzhpenn evit ar mizoù kas

P. BODENAN, Verger Saint-Yves, Stang ar C'hoad
KERFEUNTEUN (Finistère) — C. C. P. Rennes 212-23

3^e Edition

Abbé H. POISSON

HISTOIRE DE BRETAGNE

370 pages — 40 illustrations

1.200 + 135 francs

Abbé Poisson, 22, rue Brizeux

Rennes — C.C.P. 83-07 Rennes

La Bretagne réelle

TRIBUNE LIBRE DU
MOUVEMENT BRETON

Provision : 1.000 francs
pour 10 numéros

Abonnement d'essai à
10 n^{os} : 500 francs

Jeunes : demi-tarif

La Bretagne Réelle
Merdrignac (C.-d.-N.)

C.C.P. 754-82 Rennes